

Sommaire

INTRODUCTION	3
PREMIÈRE PARTIE MÉTHODOLOGIE.....	7
1.1. - Méthodologie analytique.....	8
1.2. - La concertation	8
DEUXIÈME PARTIE LE SITE	11
2.1. – Le Territoire.....	12
2.2. - Le paysage.....	12
2.3. - Géologie et géomorphologie	13
2.4. - Hydrographie et hydrologie.....	13
2.5. - Climat.....	14
2.6. - Occupation du sol.....	14
2.7. - Les milieux naturels	15
2.7.1. - Les habitats naturels d'intérêt communautaire	15
2.7.1.1. - Les habitats présents	15
2.7.1.2. - Occupation des différents habitats	21
2.7.2. - Les espèces d'intérêt communautaire.....	21
2.7.2.1. - Les espèces	21
2.7.2.2. - Leur répartition.....	25
2.7.2.3. - Tableau récapitulatif	25
TROISIÈME PARTIE LES ACTIVITÉS HUMAINES.....	27
3.1. - Les aménagements sur le bassin versant	28
3.2. - L'activité forestière.....	29
3.3. - L'agriculture et milieux ouverts	30
3.4. - Le tourisme et les loisirs.....	30
3.5. - L'aménagement du territoire.....	32
3.6. - Programmes d'aménagement et d'environnement.....	34
3.6.1. - Z.N.I.E.F.F. et site classé.....	34
3.6.1.1. - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.).....	34
3.6.1.2. - Site classé	34
3.6.2. - Rivières et eaux	34
3.6.2.1. - Contrats de rivière.....	34
3.6.2.2. - Schéma Départemental de Vocation Piscicole du Puy-de-Dôme.....	35

3.6.2.3. - S.D.A.G.E et S.A.G.E.....	35
3.6.3. – Réserve biologique en forêt domaniale de la Sioule.....	36
4.1. - Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité.....	38
4.2. - Principaux facteurs d'évolution.....	40
4.2.1. - Des facteurs favorables.....	40
4.2.2. - Des facteurs défavorables.....	40
4.3. - Définition des objectifs et stratégies.....	42
4.3.1. – Gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaires.....	42
4.3.2. – Accompagnement des activités humaines.....	43
4.3.3. - Animation, suivi scientifique, coordination, communication, pédagogie.....	44

CINQUIÈME PARTIE LES FICHES HABITATS.....45

Cours d'eau	Code UE : 3260	46
Landes sèches à « Bruyère »	Code UE : 4030	47
Fruticée à Buis (formation stable)	Code UE : 5110	47
Pelouses sèches	Code UE : 6210	49
Prairies maigres de fauche	Code UE : 6510	50
Éboulis médio-européens silicieux (thermophiles et mobiles)	Code UE : 8150	52
Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (Falaises et rochers)	Code UE : 8220	54
Forêts de ravins du <i>Tilio-acerion</i>	Code UE : 9180	55
Hêtraies et hêtraies-chênaies atlantiques à houx	Code UE : 9120	56
Hêtraies de l' <i>Aspérulo-Fagetum</i>	Code UE : 9130	56
Forêts alluviales résiduelles (<i>Alnenion glutinoso-incanae</i>)	Code UE : 91E0	59
Chênaies-Frênaies fraîches <i>Stellario-Carpinetum</i>	Code UE : 9160	60
Prés salés intérieurs	Code UE : 1340	62

SIXIÈME PARTIE LES FICHES ESPÈCES.....63

Saumon	Code UE 1106	64
Chabot	Code UE 1163	65
Ecrevisse à pattes blanches	Code UE 1092	66
Lamproie de Planer	Code UE 1096	67
Lamproie marine	Code UE 1095	68
Loutre	Code UE 1355	69
Castor d'Europe	Code UE 1337	70
Grand et petit Rhinolophe	Code UE 1303 et 1304	71
Grand et petit Murin	Code UE 1324 et 1307	72
Barbastelle	Code UE 1308	73
Vespertilion de Bechstein	Code UE 1323	74
Sonneur à ventre jaune	Code UE 1193	75
Triton crêté	Code UE 1166	76
Cordulie à corps fin	Code UE 1041	77
Lucane Cerf-volant	Code UE 1083	78
Damier de la Succise	Code UE 1065	79
Cuivré des marais	Code UE 1060	80

SEPTIÈME PARTIE LES FICHES ACTION.....81

Introduction

La Directive "Habitats" 93-43/C.C.E. du Conseil du 21 mai 1992 concerne la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages.

Elle prévoit la constitution d'un réseau écologique européen cohérent, dit Réseau Natura 2000. Les sites de ce réseau abritent des habitats naturels et des habitats d'espèces de faune et de flore d'intérêt communautaire.

Chaque État membre doit désigner des Zones Spéciales de Conservation (Z.S.C.), en cohérence avec les habitats naturels d'intérêt communautaire définis à l'annexe I de la Directive, et les espèces animales et végétales définies à l'annexe II.

La conservation des espèces est avant tout dépendante de la conservation des espaces abritant les habitats nécessaires à leur vie et à leur reproduction.

La conservation des habitats, doit intégrer, dans le respect des équilibres sociaux économiques locaux, les pratiques humaines qui ont permis de les sauvegarder.

Il s'agit donc de concilier les exigences écologiques des habitats des espèces et des habitats naturels avec les exigences économiques, sociales et culturelles ainsi que les particularités locales.

Les États membres s'engagent à maintenir dans un état de conservation favorable les habitats et habitats d'espèces pour lesquels chaque Z.S.C. a été désignée.

Chaque État dispose du choix des moyens (mesures réglementaires, administratives ou contractuelles) pour répondre à cette obligation de résultats.

La France a opté pour la contractualisation, en prenant la voie de la concertation locale.

Le présent rapport constitue le document d'objectifs du site Natura 2000 "Habitats" des Gorges de la Sioule, Z.S.C. n° 830 1034 qui touche deux départements : l'Allier et le Puy de Dôme.

Simultanément, le site NATURA 2000 "Oiseaux", Zone de Protection Spéciale n° 831 2003, dont le périmètre est plus élargi, inventorié sur la Zone d'Importance Communautaire pour la Conservation des Oiseaux Sauvages (Z.I.C.O.) n° AE 03, fait l'objet d'un DOCOB séparé.

Le présent document - dit "DOCOB "Habitats" - accompagnera localement l'acte de désignation officielle de ce site en Zone Spéciale de Conservation.

Le DOCOB "Oiseaux" accompagnera localement l'acte de désignation officielle de ce site en Zone de Protection Spéciale.

Ces deux DOCOB, "Habitats" et "Oiseaux" ont été élaborés par l'O.N.F. (Office National des Forêts) en collaboration avec le Conservatoire des Espaces et des Paysages d'Auvergne (C.E.P.A.), le Conservatoire des Sites de l'Allier (C.S.A.) pour la directive "Habitats" et la L.P.O. (Ligue pour la Protection des Oiseaux) pour la directive "Oiseaux", sous l'autorité de Madame le Sous-Préfet de RIOM (Puy-de-Dôme) qui fut la coordinatrice de l'opération, et Messieurs les Sous-Préfets de MONTLUÇON (Allier) et VICHY (Allier).

Les deux documents, menés de front, présentent :

- la méthodologie appliquée,
- l'état des lieux du site,
- les activités humaines,
- la synthèse des enjeux et la définition des objectifs,
- le programme d'actions, proposé pour six ans.

Ils ont pu être élaborés grâce à la participation active de tous les membres du Comité de Pilotage - ou leurs représentants - qui ont bien voulu participer aux différents groupes de travail.

Que toutes ces personnes en soient remerciées.

Première partie

Méthodologie

Le rapport principal présenté ici doit définir les objectifs de gestion du site en fonction des enjeux biologiques, physiques et humains.

Les différentes phases de son élaboration ont été concomitantes à celle du DOCOB pour la Directive "Oiseaux" pour la Z.P.S. n° 831 2003.

Ce document s'articule en trois phases : Analyse - Synthèse - Programme d'actions.

Il se présente en deux fascicules, le deuxième regroupant Synthèse et Programme d'actions.

1.1. - Méthodologie analytique

Un important travail a été engagé dès 2002 de :

- recueil et analyse d'éléments bibliographiques et cartographiques existants,
- travail de terrain : inventaire, localisation et description.

La tâche la plus consommatrice de temps de cette première étape a bien entendu été la cartographie des habitats ; elle a été réalisée en "aller-retour" par analyse de photographies aériennes de l'Institut Géographique National (I.G.N.) et levés de terrain.

Cette cartographie a été saisie sous Système d'Information Géographique (S.I.G.) à l'échelle du 1/25 000^{ème}.

Il en est de même pour toutes les cartographies d'espèces.

1.2. - La concertation

Le Comité de Pilotage a été constitué par arrêté préfectoral interdépartemental du 07 décembre 2001. Il comprend 76 membres (9 pour les services de l'Etat, 37 pour les élus locaux, 24 pour les socio-professionnels et 6 pour les personnes qualifiées).

Le Comité de Pilotage interdépartemental (Puy de Dôme et Allier) s'est réuni quatre fois :

- le 13 décembre 2002 à MENAT (63)
- le 13 mars 2003 à CHOUVIGNY (03)
- le 19 juin 2003 à AYAT-SUR-SIOULE (63)
- le 23 novembre 2003 à POUZOL (63)

La réunion du 13 décembre 2002 a permis d'arrêter quatre groupes de travail thématique :

- Agriculture, Forêt,
- Rivière,
- Oiseaux,
- Loisirs, Activités, Urbanisation, Aménagement,

auxquels ont pu s'inscrire les membres du Comité de Pilotage ou leurs représentants.

Chacun de ces groupes s'est réuni avant le deuxième Comité de Pilotage ; le groupe de travail "Agriculture, Forêt" a nécessité l'organisation de deux réunions.

De cette première étape est ressorti que de nombreuses problématiques et des enjeux majeurs rassemblaient les groupes :

- "Agriculture, Forêt" "Oiseaux"
- "Rivière" & "Loisirs, Activités, Urbanisation, Aménagement".

Ils ont donc fusionnées pour la deuxième étape de réunions préalables au troisième Comité de Pilotage.

Par ailleurs, outre divers contacts "techniques" avec divers organismes, ont eu lieu :

- une réunion spécifique d'information avec les membres "Allier" du Comité de Pilotage à la demande de certains élus (19 mars 2003) en mairie d'ÉBREUIL.
- deux tournées de terrain, ouverte à tous les membres du Comité de Pilotage et tous les inscrits aux différents groupes de travail; ont eu lieu les 5 et 10 juin 2003.

Le contour définitif du site NATURA 2000 n° 830 1034 a été validé lors du Comité de Pilotage du 19 juin 2003.

Le DOCOB et son programme d'action ont été validés le 23 novembre 2004.

Deuxième partie

Le site

2.1. – Le Territoire

Le site couvre 33 communes sur deux départements le long de la Sioule depuis St Ours (63) jusqu'à Jenzat (03).

Le tableau suivant récapitule les surfaces par commune :

Commune	Surface (ha)
Begues	84
Chouvigny	191
Ebreuil	136
Jenzat	110
Mazerier	64
Nades	6
Saint-Bonnet-Rochefort	154
Vicq	13
Total Allier	759
Ayat-sur-Sioule	135
Blot-l'Eglise	168
Bromont-Lamothe	8
Chapdes-Beaufort	13
Chateauneuf-les-Bains	206
Les Ancizes-Comps	239
Lisseuil	59
Menat	143
Miremont	29
Montfermy	15
Pouzol	138
Queuille	234
Saint-Angel	13
Saint-Gal-sur-Sioule	120
Saint-Georges-de-Mons	16
Saint-Gervais-d'Auvergne	480
Saint-Jacques-d'Ambur	85
Saint-Ours	5
Saint-Priest-des-Champs	183
Saint-Quintin-sur-Sioule	39
Saint-Remy-de-Blot	208
Sauret-Besserve	186
Servant	146
Vitrac	75
Total Puy de Dôme	2945
Total général	3705

2.2. - Le paysage

La SIOULE traverse du sud-ouest au nord-est la région des Combrailles ; ce pays constitue un vaste plateau, doucement incliné en direction du nord.

La rivière, très sinueuse, entaille ce plateau avec des dénivelés pouvant aller jusqu'à 300 m du rebord du plateau au lit de la SIOULE.

Le paysage est marqué par ce fort encaissement qui donne son identité au site des "Gorges de la SIOULE".

Plusieurs beaux méandres (dont ceux de QUEUILLE et CHÂTEAUNEUF) et les zones les plus encaissées (gorges de CHOUVIGNY) présentent les paysages les plus remarquables.

La vallée s'ouvre au niveau du bassin d'ÉBREUIL avant de retrouver son paysage escarpé à nouveau du horst de JENZAT.

2.3. - Géologie et géomorphologie

Le paysage actuel est l'héritage direct d'événements qu'a subi la vieille pénéplaine lors de la formation des Alpes, entraînant le soulèvement du Massif Central et provoquant localement :

- l'inclinaison du plateau,
- l'effondrement de la Limagne,
- des formations volcaniques (Chaîne des Puys).

Après avoir parcouru depuis sa source (au lac SERVIÈRES) les terrains volcaniques du SANCY et de la Chaîne des Puys, l'essentiel du parcours de la SIOULE sur le site "Habitats" s'effectue au sein du socle cristallophyllien (granites et roches métamorphiques).

De façon générale, la partie amont apparaît plutôt granitique (granite et migmatite), alors qu'à l'aval, les gneiss et micaschistes dominent.

On note également d'autres formations dont :

- les formations volcaniques et volcano-sédimentaires rapportées au Viséen supérieur (ère primaire) dites de CHÂTEAUNEUF ;
- les formations alluviales présentes principalement au niveau du bassin d'ÉBREUIL ; ces formations sont cartographiées également en amont, de façon discontinue jusqu'au delà de PONT de MENAT et en aval à la traversée du horst de JENZAT.

Le point le plus haut sur le site "Habitats" se trouve à St Gervais d'Auvergne, près du Bouchet, à 725 m, le point le plus bas est à Jenzat à 280 m.

2.4. - Hydrographie et hydrologie

De sa source au puy de SERVIÈRES à sa confluence dans l'ALLIER, la SIOULE reçoit plus d'affluents en rive gauche qu'en rive droite, ce qui constitue un bassin versant de la SIOULE plus étendu dans la partie ouest ; elle reçoit aussi sur son parcours de nombreux petits ruisseaux.

Sur le parcours de la rivière au sein du site "Habitats", les affluents (*et ruisseaux*) sont, d'amont à l'aval :

- en rive gauche : le SIOULET (*COLI, CHALAMONT, CUBES, BRAYNANT, ruisseau de BORD, ruisseau de FAYE, GOURDONNE, CEPE, VEAUCE*),
- en rive droite : (*CHABANNE, MAZIERES*), la VIOUZE, (*COTTANIAUX, CIGOGNE*)

De sa source à 1.140 m à sa confluence à 220 m, le linéaire de la SIOULE est de 155 kms.

Sur son parcours de 84 kms dans le site "Habitats", l'altitude varie de 280 m à 557 m.

Le profil en long permet de distinguer trois secteurs :

- on observe la pente la plus forte (0,8 %) de PONTGIBAUD jusqu'à l'entrée dans la retenue des FADES-BESSERVES,
- le secteur des retenues des FADES-BESSERVE et de QUEUILLE présente une pente moyenne plus faible (0,45 %) ;
- la pente diminue (0,3 %) dans la partie aval.

2.5. - Climat

L'influence climatique dominante dans la partie amont est sub-atlantique, mais on note des caractères de plus en plus continentaux en aval : la conséquence première est donc une diminution de la lame d'eau annuelle de l'amont à l'aval mais aussi une répartition annuelle moins satisfaisante.

Le fort encaissement induit également des microclimats contrastés, avec des versants sud chauds et des versants nord frais où le confinement peut entraîner des "inversions" d'étages (la chânaie étant au dessus de la hêtraie).

2.6. - Occupation du sol

Le site Natura 2000 "Habitats" des Gorges de la SIOULE est marqué par une occupation des sols très forestière sur les versants de la vallée.

Dans la partie aval de la vallée, les landes (dès MENAT) et pelouses sèches (dès CHOUVIGNY) sont présentes sur les versants les plus chauds.

Les zones de versant les plus escarpées présentent des falaises et éboulis en mosaïque avec les formations précédentes.

Sur le plateau et généralement au delà du périmètre du site, l'espace est beaucoup plus ouvert, avec une dominance des **prairies**.

Quelques **prairies** occupent le fond de vallée ; la culture reste marginale (0,4 %).

Si l'on exclut la SIOULE, qui représente avec les retenues, 535 ha, soit 14 % du site et les milieux anthropisés (113 ha pour environ 3 %), les différentes formations représentent :

Formation	Surface (en ha)	Pourcentage
Forêt	2.584	84,5
Lande et pelouse	100	3,3
Falaise et éboulis	98	3,2
Prairie (et culture)	275	9,0

2.7. - Les milieux naturels

2.7.1. - Les habitats naturels d'intérêt communautaire

2.7.1.1. - Les habitats présents

Le site "Habitats" des Gorges de la SIOULE abrite 13 habitats dont 3 prioritaires :

Dénomination abrégée	Dénomination officielle	Numéro EUR15 / 2	Code CORINE	Statut
Cours d'eau	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculus fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i>	3260	24-4	Ic
Landes sèches	Landes sèches européennes	4030	31-2	Ic
Fruticées à buis	Formations stables xérothermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	5110	31-82	Ic
Pelouses sèches	Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement	6210	34-3?	Ic
Prairies maigres de fauche	Pelouses maigres de fauche de basse altitude	6510	38-2	Ic
Eboulis mobiles	Eboulis médio-européens siliceux de régions hautes	8150	61-12	Ic
Rochers et falaises	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220 et 8230	62-2	Ic
Hêtraies acidiphiles	Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i>	9120	41-12	Ic
Hêtraies à aspérule	Hêtraies du <i>Asperulo-Fagetum</i>	9130	41-13	Ic
Chênaies-frênaies fraîches	Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies sub-atlantiques et médio-européennes du <i>Carpinion betuli</i>	9160	41-24	Ic
Forêts de ravin	Forêts de pentes, éboulis ou ravins du <i>Tilio-Acerion</i>	9180	41-4	P
Forêts alluviales	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	91EO	44-31	P
Sources salées	Prés salés intérieurs	1340	15-4	P

P : habitats prioritaires

Ic : habitats d'intérêt communautaire

• **Cours d'eau - Code EUR15/2 : 3260**

(Cf. paragraphe 2.3.)

Le cycle hydraulique naturel est perturbé par les aménagements sur le bassin versant
(Cf. paragraphe 3.1)

L'habitat est cependant bien caractéristique :

- en amont de la retenue de SAURET-BESSERVE,
- sous le barrage de SAURET-BESSERVE, grâce à la confluence de la VIOUZE, sur parcours de 3 à 4 km,
- en aval du barrage de QUEUILLE.

Les analyses connues donnent des résultats plutôt satisfaisants par rapport au nitrate et bons pour les phosphates (*les pollutions sont abordées au paragraphe 3.5.*)

• **Landes sèches - Code EUR15/2 : 4030**

La callune domine largement ; la bruyère cendrée est plus sporadique ; on peut rencontrer l'ajonc d'Europe.

Souvent en mosaïque avec les dalles et rochers, en situation xérophile, cet habitat se rencontre généralement en crête ou haut de versant.

Cet habitat est assez fréquent, mais rarement en grandes étendues.

Les landes primaires sont d'un grand intérêt patrimonial et sont susceptibles de receler de nombreux écotypes.

Ces habitats sont d'un grand intérêt ornithologique (Circaète Jean le Blanc)

• **Fruticées à Buis - Code EUR15/2 : 5110**

Il s'agit de fourrés où le buis domine largement ; l'amélanchier et l'érable de MONTPELLIER l'accompagnent.

On rencontre cet habitat en situation xérophile, généralement en pente moyenne à forte. Le sol est pauvre, sur roc et dalle, parfois sur éboulis stabilisé.

Son développement sur substrat siliceux et sa position occidentale par rapport à sa répartition géographique donnent une grande valeur pour la zone d'étude.

Seule est considérée la fruticée à Buis en formation stable, et non en stade d'évolution vers la chênaie.

• Pelouses sèches - Code EUR15/2 : 6210

Les pelouses sèches primaires sont présentes sur les affleurements rocheux et sont généralement stables.

Les pelouses sèches secondaires sont déjà très souvent embroussaillées, et seule une politique interventionniste peut éviter la fermeture du milieu. Comme les landes sèches, cet habitat revêt un grand intérêt pour la faune.

• Prairies maigres de fauche - Code EUR15/2 : 6510

Ces prairies exploitées de manière extensive sont riches en fleurs ; le cortège floristique est entretenu par le régime de fauche traditionnel : cet habitat n'existe donc que grâce aux activités humaines.

Cet habitat est rare sur le site, les conditions locales n'étant pas favorables à son implantation.

• Éboulis mobiles - Code EUR15/2 : 8150

Les éboulis se présentent sous forme d'amas de blocailles de taille, en général, décimétrique, couvrant des étendues plus ou moins vastes sur les versants abrupts des vallées. Le matériel rocheux est formé par des blocs de roches métamorphiques siliceuses.

La végétation qui les colonise dépend des conditions écologiques :

- exposition chaude et strate arbustive disséminée (1)
- exposition froide et ceinture forestière, etc (2)

En situation (1), les éboulis sont mobiles alors qu'en situation (2), ils tendent à ce fixer ; seuls les éboulis mobiles constituent un habitat d'intérêt prioritaire.

Ces éboulis représentent en général, encore un des rares habitats naturels vierges de l'action anthropique. Certains éboulis thermophiles abritent l'Érable de MONTPELLIER (*Acer monspessulanus*), espèce assez rare en AUVERGNE.

Si les éboulis mobiles sont en constant rajeunissement, on note cependant l'existence de quelques sentiers et banquettes qui ont pu favoriser une fixation.

• Rochers et falaises - Code EUR15/2 : 8220

Ce sont des falaises plus ou moins élevées, colonisées par une végétation chasmophytique. Ces surfaces sont fracturées, laissant apparaître des fissures, des replats, etc.

Comme les éboulis, les escarpements rocheux se rencontrent dans des conditions écologiques variées sur les plans de l'exposition, l'humidité et l'altitude ... La majorité des rochers étudiés présente des conditions xérophiles. Les pentes sont, la plupart du temps, sub-verticales à verticales.

Les falaises et escarpements rocheux sont assez répandus dans la vallée de la SIOULE.

Les cortèges floristiques ne comportent pas de plantes vasculaires à statut de protection ou de rareté particulier.

Les falaises représentent un milieu favorable pour les oiseaux rupestres (nidification du Faucon pèlerin, du Grand Duc d'Europe) et pour l'escalade (cf. 3.4.).

• Hêtraies acidiphiles - Code EUR15/2 : 9120

La strate arborescente est dominée par le hêtre. Celui-ci est associé localement au pin sylvestre et au chêne sessile.

La strate arbustive est rare à inexistante. Le houx ne se rencontre que sous forme d'individus isolés, du semis au grand arbuste.

Cet habitat se rencontre aux altitudes les plus fortes de la zone d'étude (au-dessus de 600 m). Les expositions sont fraîches (Nord, Nord-Est). Les situations topographiques sont des hauts de versant souvent très pentus (> 20 °).

Bien qu' habitat relativement banal à l'échelle de l'Auvergne, il présente un intérêt écologique, dans le sens où il constitue probablement une des formations climaciques forestières locales.

• Hêtraies à aspérule - Code EUR15/2 : 9130

La strate arborescente est largement dominée par le hêtre auquel s'associent fréquemment le chêne sessile et le Pin sylvestre. La strate arbustive est peu importante. La strate herbacée ne présente qu'un faible recouvrement, certaines espèces parvenant néanmoins à former des faciès particuliers.

On rencontre ces hêtraies à des altitudes se situant entre 500 et 700 m dans des expositions à dominante Nord. Les pentes sont moyennes à très fortes (10 à 50 °). Les situations topographiques sont variées et s'étagent à différents niveaux des versants. La situation hydrique peut être qualifiée de généralement mésophile.

Ces hêtraies sont assez rares mais les surfaces sont parfois importantes et nécessitent une attention particulière afin de distinguer les différentes formes de passage de cet habitat avec les autres formations forestières, et particulièrement les hêtraies et hêtraies atlantiques à houx.

Cet habitat présente une certaine originalité dans le contexte très homogène des forêts de versant, dominées par la chênaie acidiphile et les pineraies. Il possède une valeur écologique relativement importante de par ses caractéristiques édaphique (présence de bases dans des roches siliceuses) et floristiques par rapport aux hêtraies des plateaux environnants.

Nota : une prospection complémentaire des hêtraies serait nécessaire pour caractériser plus finement ces deux habitats forestiers (en particulier aux mois d'avril et mai pour appréhender les cortèges de plantes vernaies).

• Chênaies-Frênaies fraîches - Code EUR15/2 : 9160

La physionomie de ces chênaies-frênaies est proche de celle des forêts riveraines, mais ce sont le frêne et le chêne pédonculé qui dominent la strate arborescente. Le couvert de celle-ci est assez élevé et les strates arbustive et herbacée sont relativement luxuriantes.

Ces forêts sont présentes principalement en bordure quasi-immédiate des cours d'eau (ruisselets et rivières) ; elles ne sont pas en contact direct avec la nappe d'eau.

Cet habitat présente une grande richesse globale des cortèges floristiques.

Ces forêts, même si elles sont en général peu étendues, peuvent se révéler d'un intérêt sylvicole non négligeable (production de bois d'œuvre à partir de feuillus précieux).

Cependant, les difficultés techniques de débardage pourront souvent interdire toute exploitation.

Lorsqu'une sylviculture est possible, une attention particulière doit être portée au mode et à la période de débardage (sensibilité physique du sol).

• Forêts de ravin - Code EUR15/2 : 9180

Ce sont des forêts hétérogènes (composition floristique et physionomie) à végétation assez luxuriante.

Ces forêts se rencontrent dans certains ravins frais à humides (expositions Nord ou Nord-Ouest) dont les versants abrupts sont en général couverts d'éboulis plus ou moins grossiers. Les pentes sont forêts (25 à 50 °).

Ces forêts de ravins se rencontrent ponctuellement sur des surfaces assez limitées.

Les forêts de ravins à tendance montagnarde sont des habitats peu communs, en particulier à de telles altitudes. On peut noter la présence de *Asplenium scolopendrium*, fougère également assez rare en AUVERGNE.

Cet habitat a une fonction importante de protection physique du milieu.
La pression anthropique y est faible.

C'est l'exemple type d'habitat où on privilégiera la non intervention (y compris à proximité) : pérennisation spontanée de la fonction de protection.

• Forêts alluviales - Code EUR15/2 : 91EO

Ces forêts alluviales se développent dans des secteurs plats ou à faible pente, sur des alluvions récentes dont la réserve en eau est importante. Les submersions par les eaux des crues sont régulières et les dépôts caillouteux, sableux et organiques peuvent être importants.

Les rideaux d'Aulnes au bord des rivières sont d'un grand intérêt pour certaines populations piscicoles qui viennent sous leur ombrage en période estivale.

Formations linéaires limitées en surface.

Les ouvrages hydrauliques ont perturbé la répartition de cet habitat :

- en amont des barrages par ennoisement (berges abruptes),
- en aval par modification du lit mineur (évolution vers la chênaie-frênaie).

Cet habitat présente un fort intérêt pour le fonctionnement de la rivière, tant du point de vue piscicole que pour sa fonction de régulation (ancrage des rives

• Sources salées - Code EUR15/2 : 1340

Il s'agit ici d'un habitat ponctuel potentiel qui dépend de la restauration des sources. Les données bibliographiques mentionnent en effet plusieurs espèces végétales halophytes strictes autour des sources de VAUVERNIER (JENZAT) ou de CHÂTEAUNEUF (Source DESAIX) mais elles n'ont pas été retrouvées ; seules ont été retrouvées des holotolérantes.

2.7.1.2. - Occupation des différents habitats

Habitats	Numéro EUR15/2	Allier		Puy-de-Dôme		Ensemble	
		Surface (en ha)	% dans le département	Surface (en ha)	% dans le département	Surface (en ha)	% dans le département
Cours d'eau	3260	79,7	10,5%	455,1	15,5%	535,1	14,4%
Landes sèches	4030	22,7	3,0%	18,6	0,6%	41,3	1,1%
Fruticées à buis	5110	2,0	0,3%	28,2	1,0%	30,2	0,8%
Pelouses sèches	6210	57,5	7,6%	0,9	0,0%	58,5	1,6%
Prairies maigres de fauche	6510	0,0	0,0%	5,6	0,2%	5,6	0,2%
Eboulis mobiles	8150	0,0	0,0%	26,5	0,9%	26,5	0,7%
Rochers et falaises	8220	30,1	4,0%	41,9	1,4%	71,9	1,9%
Hêtraies acidiphiles	9120	0,0	0,0%	429,1	14,6%	429,1	11,6%
Hêtraies à asperule	9130						
Chênaies-frênaies fraîches	9160	13,2	1,7%	17,1	0,6%	30,3	0,8%
Forêts de ravin	9180	3,1	0,4%	14,8	0,5%	17,9	0,5%
Forêts alluviales	91EO	32,5	4,3%	44,2	1,5%	76,8	2,1%
Tous habitats sauf cours d'eau		161,1	21,2%	626,9	21,3%	788,1	21,3%
Tous habitats avec cours d'eau		240,8	31,7%	1082,0	36,7%	1323,2	35,7%
Hors habitat		518,4	68,3%	1863,3	63,3%	2381,6	64,3%
Total		759,2	20,5 %*	2945,3	79,5 %	3704,8	100,0 %

* *par rapport à la surface totale du site*

2.7.2. - Les espèces d'intérêt communautaire

2.7.2.1. - Les espèces

➤ **La rivière** abrite :

- **Le Saumon atlantique (*Salmo salar*)**

Le Saumon est un migrateur qui remonte les cours d'eau pour regagner sa frayère d'origine ; la reproduction a lieu en novembre-décembre. Les zones de ponte sont constituées de plages de galets et graviers, où les géniteurs creusent un nid, recouvert après la ponte et la fécondation. Après quelques mois en eau douce, le tacon retourne à l'Océan.

Les divers aménagements sur la LOIRE et l'ALLIER ont entraîné l'effondrement des populations au siècle dernier. Différents équipements ont permis d'améliorer quelque peu la situation ; d'autres sont à venir, notamment grâce au Plan Loire Grandeur Nature. D'ores et déjà, les résultats obtenus à la station de comptage de VICHY sont encourageants, les effectifs ayant doublé de 2002 à 2003. Présent sur la SIOULE jusqu'au barrage de QUEUILLE, on peut espérer voir la population augmenter dans les années à venir.

- **La Lamproie marine (*Petromyzon marinus*)**

Comme le Saumon, la Lamproie marine migre en eau douce pour se reproduire ; la reproduction a lieu de mars à mai ; les larves vivront deux à cinq ans dans le sable du cours d'eau puis migreront vers la mer après leur métamorphose. La Lamproie marine ne possède pas de mâchoires, mais une ventouse, ce qui lui permet d'être, au stade adulte, parasite externe de poisson (dont le Saumon) ; au stade larvaire, elle se nourrit de micro-organismes. Sa présence dans la SIOULE est probable jusqu'au barrage de QUEUILLE.

- **La Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*)**

De taille beaucoup plus petite (15 cm) que la Lamproie marine, la Lamproie de Planer ne quitte jamais l'eau douce. Elle affectionne les fonds sableux ou vaseux des petites rivières où se développeront les larves. Les adultes, dont le système digestif est atrophié (et donc ne se nourrissent pas), dépérissent après s'être reproduits.

- **le Chabot (*Cottus gobio*)**

En zone amont de la vallée (cours supérieur) ; son habitat est celui des eaux vives et fraîches sur substrat de sable et gravier ; il se nourrit d'insectes éventuellement, œufs, alevins ... Ce poisson est particulièrement sensible à la qualité de l'eau ; il nécessite un bon état de la forêt alluviale et une dynamique naturelle du cours d'eau.

- **L'Écrevisse à pieds blancs (*Austropotamobius pallipes*)**

Ce crustacé, très sensible à la moindre pollution et en forte régression, affectionne les petits cours d'eau vifs et frais ; comme pour le Chabot, son optimum est dans les "eaux à truites". Ponctuellement identifiée sur le bassin amont de la vallée, les données manquent pour évaluer le niveau des populations de cette espèce discrète.

➤ Parmi les **mammifères** :

Deux espèces, associées au cours d'eau, recolonisent la vallée :

- **La Loutre (*Lutra lutra*)**

Présente, même ponctuellement, sur toute la vallée ; la pérennisation de la réinstallation de ce grand mustélide (ordre des Carnivores) dépend du maintien de zones rivulaires ensauvagées (repos et élevage), du maintien des niveaux d'eau en période d'étiage, de la production piscicole naturelle.

Les mortalités accidentelles peuvent être provoquées, outre la circulation routière, par les campagnes de destruction des nuisibles.

• Le Castor d'Europe (*Casor fiber*)

D'encore rares individus se rencontrent en amont du barrage de QUEUILLE ; strictement inféodé aux habitats riverains, ce rongeur pourrait voir son installation se confirmer sur tout le cours d'eau, en aval de la retenue de SAURET-BESSERVE : les couples préféreront s'installer dans les zones de cours d'eau lents, leur zone vitale représentant 1 à 3 km ; on peut penser que, comme la Loutre, le Castor sera sensible au niveau d'eau et au maintien des zones ensauvagées.

Six espèces de chauves souris (Chiroptères) ont été identifiées (parmi 16 inscrites) :

Famille/Caractéristiques	Espèces	
<i>Rhinolophidae</i> Au repos, les ailes enveloppent l'animal Appendices nasaux dits "feuilles nasales"	Grand Rhinolophe Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <i>Rhinolophus hipposideros</i>
<i>Vespertilionidae</i> Au repos, les ailes sont repliées le long du corps Museau lisse, sans appendices nasaux	Barbastelle Vespertilion de Bechstein Petit Murin Grand Murin	<i>Barbastella barbastellus</i> <i>Myotis bechsteini</i> <i>Myotis blythi</i> <i>Myotis myotis</i>

Ces six espèces, reproducteurs réguliers et sédentaires transhumants, sont toutes insectivores. L'état des populations est dépendant de la qualité des gîtes d'hivernage et d'estivage, mais aussi des territoires de chasses.

Espèces	Habitat	Chasse/Régime alimentaire
Grand Rhinolophe	Paysages diversifiés et semi-ouverts Les types de gîtes sont variés, mais doivent être de grand volume	Chasse à l'affût de nuit ou en vol, au crépuscule, en lisière boisée. Régime alimentaire varié et opportuniste
Petit Rhinolophe	Espaces mosaïqués, avec grande diversité, sur une faible superficie. Les gîtes de reproduction sont proches des territoires de chasse	Chasse à faible hauteur, au milieu d'un feuillage même dense, principalement les diptères et les papillons
Barbastelle	Typique des régions boisées, elle affectionne les forêts mixtes âgées. Les colonies peuvent bouger, parfois avec des déplacements presque quotidiens.	Chasse en lisière et dans les couloirs intérieurs, jusqu'en cime des arbres. En raison de sa mâchoire faible, elle se nourrit de petits insectes à carapace molle.
Vespertilion de Bechstein	Espèce typiquement forestière, essentiellement des vieilles forêts feuillues. Affectionne les cavités arboricoles.	Chasse principalement dans la strate buissonnante les proies disponibles sur le feuillage et au sol, et parfois, dans les clairières ou les allées forestières.
Petit et Grand Murin	Paysages diversifiés avec alternance de milieux ouverts et fermes. En période estivale, les Murins peuvent constituer de grandes colonies "à découvert"	Le Grand Murin chasse plutôt en prairie, alors que le Petit Murin préfère les sous-bois dégagés. Chasse au sol de gros insectes.

Pour toutes ces espèces, les grottes et galeries constituent des gîtes d'hivernage privilégiés.

➤ **Deux amphibiens** ont été identifiés :

- **Le Triton crêté (*Triturus cristatus*)**

Cette espèce de paysages ouverts fréquente les eaux stagnantes ; elle est terrestre durant l'été. De rares mares abritent l'espèce sur le site.

- **Le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*)**

Cette espèce fréquente les mares et fossés, en forêt ou en lisière, sous ombrage permanent. Les zones forestières intégrées dans le périmètre du site étant généralement sur les versants des gorges, seules deux observations de l'espèce ont pu être faites.

➤ **Les insectes** sont représentés par :

- **Le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*)**

Attaché au milieu forestier ; c'est le plus grand de nos coléoptères. L'adulte ne vit qu'un seul été ; la larve se développe grâce au bois mort, principalement feuillu, en voie de décomposition, avec une préférence pour le chêne ; le développement larvaire est de 3 à 5 ans.

Bien que "commun" sur place, le Lucane cerf-volant tend à se raréfier. Sa protection relève de la protection de son biotope : la mesure essentielle consiste à maintenir des arbres morts ou dépérissants.

- **La Cordulie à corps fin (*Oxygastra curtisii*)**

Cette libellule (ordre des Odonates) pond en vol sur les zones de courant lent ; les larves se développent dans la vase ou le limon, à proximité des berges, pendant 2 à 3 ans. Difficile à observer, la Cordulie à corps fin est présente ou potentielle sur tout le cours d'eau.

Sur la vallée, deux facteurs pourraient être défavorables à l'espèce :

- la pollution des eaux,
- un marnage excessif pratiqué dans les retenues hydroélectriques.

- **Le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*)**

La chenille de ce papillon se développe sur la succise des prés en zone humide et sur diverses scabieuses et knauties sur prairies fraîches ; les lisières forestières, haies, bosquets constituent des lieux de « rendez vous » pour les papillons.

L'espèce est assez bien représentée en Auvergne ; sur le site, où son habitat est peu représenté, elle a fait l'objet de seulement deux observations.

- **Le Cuivré des marais (*Lycaena dispar*)**

Ce papillon affectionne les prairies humides à rumex (oseille) qui constitue l'alimentation des chenilles.

Actuellement, cette espèce est en phase d'extension sur la région ; sur le site, une seule observation a été faite en périphérie, son habitat y étant ponctuel.

2.7.2.2. - Leur répartition

(Cf. cartographie dans les annexes cartographiques)

2.7.2.3. - Tableau récapitulatif

Liste des espèces de l'Annexe II de la Directive "Habitats, Faune, Flore" présentes

Taxons	Noms	
Mammifères	Grand Rhinolophe Petit Rhinolophe Barbastelle Vespertilion de Bechstein Petit Murin Grand Murin Castor d'Europe Loutre	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> <i>Rhinolophus hipposideros</i> <i>Barbastella barbastellus</i> <i>Myotis bechsteini</i> <i>Myotis blythi</i> <i>Myotis myotis</i> <i>Castor fiber</i> <i>Lutra lutra</i>
Amphibiens	Triton crêté Sonneur à ventre jaune	<i>Triturus cristatus</i> <i>Bombina variegata</i>
Poissons	Lamproie marine Lamproie de Planer Saumon atlantique Chabot	<i>Petromyzon marinus</i> <i>Lampetra planeri</i> <i>Salmo salar</i> <i>Cottus gobio</i>
Crustacés	Écrevisse à pieds blancs	<i>Austropotamobius pallipes</i>
Coléoptères	Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
Lépidoptères	Damier de la Succise Cuivré des marais	<i>Euphydryas aurinia</i> <i>Lycaena dispar</i>
Odonates	Cordulie à corps fin	<i>Oxygastra curtisii</i>

Troisième partie

Les activités humaines

3.1. - Les aménagements sur le bassin versant

Différents aménagements sur le bassin versant perturbent plus ou moins fortement le fonctionnement hydraulique de la SIOULE et de ses affluents.

- **En tête du bassin versant**

De nombreux étangs (estimés à près de 300) ont été créés en amont du site "Habitats". Outre la modification du régime hydraulique, la présence de ces plans d'eau et leur vidange présentent un risque de perturbation quant à la qualité des eaux, des habitats et des populations piscicoles.

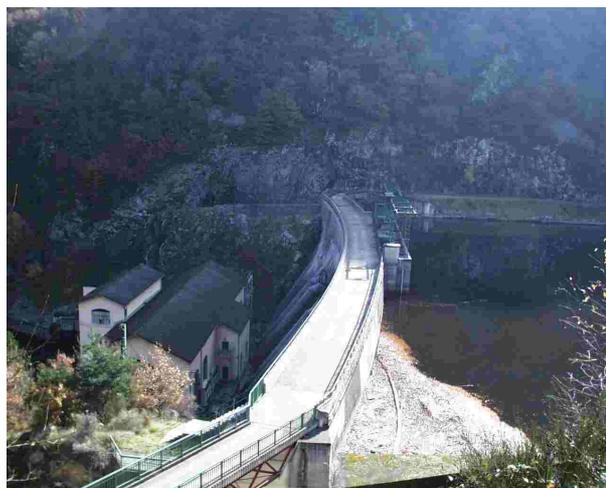
Présentes de manière diffuse, de nombreuses petites zones humides parsèment la tête du bassin ; ces zones constituent un milieu d'intérêt majeur par leur rôle de régulateur hydraulique et d'épurateur. Ces zones humides, généralement négligées, sont hélas souvent drainées.

- **Aménagements hydroélectriques**

Les Fades-Queuille

Les deux barrages des FADES et de QUEUILLE ont fortement perturbé la dynamique du cours d'eau et entraîné la rupture du corridor écologique. Ils ont également induit la destruction des forêts alluviales sur toute la longueur des retenues.

Ce type d'ouvrage permet à E.D.F. de fournir l'énergie électrique lors des pics de consommation électrique. L'énergie n'étant pas stockable, E.D.F. doit être très réactif, d'où des fluctuations de débit. Ces fluctuations entraînent des conflits d'usage (pêche, sports d'eau vive, baignade), ainsi que des perturbations mal contrôlées sur le milieu aquatique et les habitats et espèces associées.



C'est la barrage de QUEUILLE qui sert de démodulateur. E.D.F. garantit un débit de $2,5 \text{ m}^3/\text{seconde}$. Lors des épisodes de crue, le volume relâché est égal au volume entré dans les retenues.

E.D.F. et la D.R.I.R.E ont engagé des négociations avec le C.S.P. et la Fédération de pêche afin d'aboutir à un Règlement de l'Eau.

Enfin, les retenues des FADES servent de bassin décanteur des sables provenant des anciennes mines argentifères de PRANAL : ces sables sont chargés en plomb et arsenic. Le protocole de vidange établi pour les visites décennales des ouvrages permet de garantir que les sédiments ne soient pas entraînés.

Autres ouvrages

Deux micro-centrales sont présentes sur le site. Elles engendrent des lâchers plus soudains que les barrages ci-dessus, mais leurs retenus ne posent pas de difficultés de même ampleur sur les habitats.

- **En aval, sur le département de l'Allier**

On note :

- la pratique de l'irrigation : cette activité est soumise à un quota annuel, avec contrôle en période d'étiage,
- un captage (pompage de la nappe phréatique) sur la commune de MAZERIER, pour l'alimentation en eau potable de la ville de GANNAT.

3.2. - L'activité forestière

Le paysage actuel, essentiellement forestier, résulte pour partie d'un abandon de l'usage traditionnel des versants par le pâturage.

L'exploitation du taillis pour le bois de chauffage a fortement régressé à partir des années 50.

Le morcellement de la propriété dans la vallée et la topographie induisent une sylviculture à minima.

Si les enrésinements se sont développés, de grandes surfaces forestières ont été épargnées et conservent leur intégrité.

Ces enrésinements ont été en partie réalisés au détriment d'habitats d'intérêt communautaire ; on peut distinguer :

- les pinèdes qui occupent environ 48 ha, soit moins de 2 % de la surface forestière ; implantées généralement dans la 2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle, ces peuplements de pin sylvestre occupent principalement l'habitat de la chênaie ; ce "faciès" s'intègre généralement bien dans le paysage ;
- les autres peuplements résineux de sapin pectiné, épicéa commun, douglas d'introduction plus récente (2^{ème} moitié du XX^{ème} siècle pour leur grande majorité) ; ces essences plus exigeantes empiètent sur des habitats d'intérêt communautaire types **hêtraies et hêtraies-chênaies** (beaucoup plus rarement probablement la **chênaie-frênaie**) et les zones les plus fraîches de la chênaie ; ces peuplements occupent environ 76 ha, soit 3 % de la surface forestière.



Les forêts de ravin, habitat d'intérêt prioritaire, semblent, compte tenu de leur situation topographique, indemnes de ces perturbations ; il est cependant potentiellement possible que des semis de sapin, issus de plantations voisines, se soient installés localement..

Quelques plantations de peupliers ont été réalisées au détriment des **forêts alluviales** (habitat d'intérêt prioritaire) et des **chênaies-frênaies** (d'intérêt communautaire) ; les surfaces occupées restent faibles ; cependant il est à noter qu'elles occupent des milieux :

- de grand intérêt écologique,
- de bon potentiel sylvicole.

3.3. - L'agriculture et milieux ouverts



L'activité agricole majeure sur le site est l'élevage, principalement bovin ; l'élevage "à viande" domine, l'élevage laitier étant plus spécifique de la zone amont. L'élevage ovin est secondaire. La culture reste concentrée dans le bassin d'ÉBREUIL.

Avec le vieillissement de la population des exploitants, le risque de déprise agricole est une problématique majeure.

Au niveau du site Natura 2000 "Habitats" les prairies (et cultures) ne représentent que 9 %, et seulement 2,6 % pour les landes et pelouses sèches (hors surface de la SIOULE). La faible surface des habitats d'intérêt communautaire milite pour qu'une attention toute particulière leur soit portée :

- les **prairies maigres de fauche riches en fleurs** n'occupent que 5,6 ha,
- parmi les 60 hectares de **pelouses sèches** (ou prés secs), 43 sont dors et déjà embroussaillés,
- les **landes sèches à "bruyères"** représentent 39 hectares, dont plus de 3 embroussaillés.

Certaines pratiques tels les traitements vermifuges ou les campagnes de destruction des rats taupiers (campagnol terrestre) peuvent avoir un effet néfaste sur la faune ; ces problématiques seront plus largement abordées dans le Document d'Objectifs du site "Oiseaux" FR 831 2003.

3.4. - Le tourisme et les loisirs

- Chasse

La chasse est pratiquée essentiellement pour le petit gibier, le sanglier et le chevreuil. Elle ne pose pas de particulier dès lors que la réglementation actuelle est respectée. Ce sont surtout des sociétés communales de chasse qui gèrent cette activité. La chasse est louée en forêt domaniale de la Sioule, par adjudication et suit un cahier des clauses.

• Pêche

La pêche constitue un attrait majeur de la Sioule, sur lequel les acteurs locaux s'appuient pour la promotion touristique locale.

Dans le périmètre du site "Habitats" est classé en 2^{ème} catégorie le tronçon allant du barrage de Queuille au lieu dit « Chemin des Marteaux », en amont de la confluence du Sioulet ; les autres tronçons de la Sioule et ses affluents sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole.

Sont classés en réserve, par Arrêté préfectoral du 15 novembre 1995, deux tronçons :

- réserve de Sauret Besserve : 800 ml du barrage à la confluence de la Viouze,
- réserve de Montfermy : 500 ml depuis le bief desservant la propriété Longchambon jusqu'à 70 ml en aval de sa restitution.

L'activité est gérée par différentes Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique (A.A.P.P.M.A.), dont six dans le Puy de Dôme, et trois pour l'Allier.

• Pratiques de loisirs à risques

Il s'agit là des pratiques de sports motorisés non encadrées.

Ces sports peuvent entraîner, outre des dégradations de voiries, de très fortes perturbations des habitats et un dérangement pour les espèces, voir des mortalités directes ou indirectes.

On peut citer des pratiques sauvages comme des parcours en moto sur de fortes pentes ou le long des petits ruisseaux !

Les collectivités locales se trouvent démunies pour contrôler de telles pratiques, notamment vis à vis du respect des Arrêtés municipaux. Puisque hors structure, il est par ailleurs difficile de sensibiliser le public concerné.

• Sports d'eaux vives

Le canoë kayak se pratique sur un parcours allant de CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS à JENZAT ; six terrains marche-pieds sont installés sur le parcours.

Une "Charte relative à la pratique de la pêche et des activités des sports d'eau vive sur la SIOULE", initiée par le S.M.A.D. des Combrailles et le S.M.A.T. du Val de Sioule a permis de limiter les conflits d'usage et d'éviter les impacts sur le milieu.

La fréquentation de la vallée reste modeste et on ne note pas de dérive de la pratique notable (parcours hors zone équipée notamment).



Notons que plusieurs passes mixtes sont en mauvais état et peuvent représenter d'une part un danger pour les sportifs, d'autre part des difficultés de franchissement pour les poissons.

- **Plan d'eau**

Outre la pêche, le plan d'eau des Fades constitue un intérêt touristique, notamment pour la baignade ; cette pratique nécessite cependant le maintien d'un niveau d'eau minimum de la retenue en période estivale. L'enjeu économique que représente la base de loisir n'est pas anodin et est à ne pas négliger lors des négociations avec E.D.F.

- **Randonnée**

Généralement initiés par CHAMINA, divers sentiers de petite randonnée sont balisés sur le site. La pratique est familiale et concerne la population locale (jusqu'à l'agglomération clermontoise) et le tourisme de passage.

Ce sport grand public peut représenter un vecteur de découverte du milieu naturel, sur lequel peuvent s'appuyer des actions d'information et sensibilisation.

- **Escalade**

Deux sites sont actuellement équipés pour la pratique de l'escalade, sur les communes de CHOUVIGNY et BLOT-L'ÉGLISE.

La pratique de ce sport reste pour l'heure à un niveau modeste.

A noter que sur le site de BLOT (en forêt domaniale), un bloc s'est détaché en début 2003.



3.5. - L'aménagement du territoire

- **La desserte**

Gestion globale de la desserte

Il s'agit de pouvoir :

- **éviter la dégradation des habitats et préserver des zones de tranquillité** (espèces),
- accéder aux parcelles agricoles ou forestières (atout majeur pour la pérennité du site) et d'offrir un espace aux activités de loisir telles la pêche ou la randonnée.

• Les points noirs

Mines de Pranal

Les anciennes mines argentifères de PRANAL (commune de PONTGIBAUD) ont été exploitées au XIX^{ème} siècle.

Les déblais, stockés en rive droite de la SIOULE, constituent un danger permanent pour le site par leur richesse en éléments toxiques (plomb, arsenic).

Le lessivage des terrils lors des précipitations, voire l'entraînement de déblais chargés, provoque des mortalités piscicoles fréquemment constatées en aval du site.

Ces éléments toxiques se retrouvent en teneur importante jusque dans les sédiments des retenues des FADES et de QUEUILLE.

Restent aussi les risques non évalués de cette pollution sur la flore aquatique et toute la chaîne alimentaire et sur les eaux souterraines.

Décharge des Ancizes-Comps

La décharge des ANCIZES du "Bois des Fougères", d'abord ménagère est devenue "de fait" industrielle en recevant les déchets des aciéries. Elle est en dehors du site "Habitats", mais clairement dans sa zone d'influence par les risques potentiels qu'elle engendre.

Malgré l'insistance des élus et des constats tels qu'une augmentation de la D.C.O. (Demande Chimique d'Oxygène), les services de l'État ont tardé à régulariser la situation.

En été 2001, un important orage a provoqué une mortalité quasi totale de la population piscicole, par pollution physique (particules fines dans les branchies) sur le ruisseau, puis sur la VIOUZE, ces mortalités ont été constatées jusqu'au barrage de QUEUILLE.

Cinq bassins de décantation ont été installés à la suite en aval de la décharge.

Le dossier de requalification de la décharge est aujourd'hui en bonne voie.

Une première étude a démontré par nombreux sondages que la décharge ne contient que des matières inertes.

Le projet de requalification se caractérise par un reprofilage et une revégétalisation.

- une petite partie qui sera maintenue en décharge industrielle,
- une large zone qui sera reprofilée puis revégétalisée.

Les collectivités locales et autres acteurs locaux montrent une forte volonté de s'inscrire, au-delà d'une seule requalification, dans une reconquête collective de l'espace.

3.6. - Programmes d'aménagement et d'environnement

3.6.1. - Z.N.I.E.F.F. et site classé

3.6.1.1. - Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (Z.N.I.E.F.F.)

Quatre Z.N.I.E.F.F. de type I (zones correspondant à des sites abriant des éléments précis du patrimoine naturel) coexistent :

N°	0007-0001	0007-0002	0007-0003	0007-0004
Intitulé	Gorges de CHOUVIGNY	Gorges de CHÂTEAUNEUF-MENAT	Méandre de QUEUILLE	SIOULE, aval de PONTIGIBAUD
Communes concernées	Bègues, Chouvigny, Charroux, Ébreuil, Jenzat, Mazerier, Pouzol, Saint-Bonnet-de-Rochefort, Saint-Gal-sur-Sioule, Servant, Vicq	Ayat-sur-Sioule, Blot-l'Eglise, Châteauneuf-les-Bains, Lisseuil, Menat, Saint-Rémy-de-Blot	Ancizes-Comps (Les), Châteauneuf-les-Bains, Queuille, Saint-Georges de-Mons, Saint-Gervais-d'Auvergne, Sauret-Besserve, Vitrac	Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, Pontgibaud, Saint-Jacques-d'Ambur
Altitude	Minimum : 280 m Maximum : 1.189 m	Minimum : 350 m Maximum : 580 m	Minimum : 405 m Maximum : 730 m	Minimum : 521 m Maximum : 720 m
Superficie	2.000 ha	820 ha	2.737 ha	950 ha

Ces quatre Z.N.I.E.F.F. sont intégrées dans la Z.N.I.E.F.F. de type II des Gorges de la SIOULE, qui concerne 12.187 ha (le type II concerne les grands ensembles possédant une cohérence écologique et paysagère).

Les Z.N.I.E.F.F. représentent un outil de connaissance, qui n'a pas de valeur juridique directe ; l'inventaire Z.N.I.E.F.F. peut cependant constituer un outil d'aide à la décision pour les élus et les administrations.

3.6.1.2. - Site classé

Par décret du 23 novembre 1987, les Gorges de CHOUVIGNY sont site classé.

3.6.2. - Rivières et eaux

3.6.2.1. - Contrats de rivière

Un contrat de rivière a été signé en 1988. Arrivée à échéance depuis plus de dix ans, très peu d'actions préconisées ont été réalisées.

3.6.2.2. - Schéma Départemental de Vocation Piscicole du Puy-de-Dôme

Le bassin de la SIOULE a fait l'objet d'un Schéma Départemental de Vocation Piscicole, document établi à partir du recensement de diverses données et de propositions discutées par un groupe de travail en janvier 1996.

L'objectif est de préserver et de gérer rationnellement les milieux aquatiques.

Le document rassemble les éléments permettant de mieux connaître ces milieux afin d'appréhender leurs potentialités piscicoles ; il définit les orientations à poursuivre dans le cadre de la restauration ou de la mise en valeur des milieux.

Le document final, après approbation du groupe de travail et avis du Conseil général du Puy-de-Dôme, est approuvé par arrêté préfectoral. Il constitue :

- un document d'aide à la décision pour toutes les parties prenant part à la gestion de l'eau,
- un cadre engageant pour toutes les interventions ultérieures envisagées sur les cours d'eau.

3.6.2.3. - S.D.A.G.E et S.A.G.E.

- Le S.D.A.G.E. Loire-Bretagne

Le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin LOIRE-BRETAGNE est entré en vigueur le 1er décembre 1996. Il définit sept objectifs vitaux pour le bassin :

- gagner la bataille de l'alimentation en eau potable,
- poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux de surface,
- retrouver des rivières vivantes et mieux les gérer,
- sauvegarder et mettre en valeur les zones humides,
- préserver et restaurer les écosystèmes littoraux,
- réussir la concertation, notamment avec l'agriculture,
- savoir mieux vivre avec les crues.

Le S.D.A.G.E. a défini comme prioritaire le S.A.G.E. de la SIOULE.

- Le S.A.G.E. de la SIOULE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la SIOULE devra, sur un périmètre cohérent (unité de territoire où s'imposent des solidarités physiques et humaines : bassin versant, nappe souterraine d'eau, zone humide, estuaire...)

- fixer les objectifs de qualité à atteindre dans un délai donné,
- répartir l'eau entre les différentes catégories d'usagers,
- identifier et protéger les milieux aquatiques sensibles,

- définir des actions de développement et de protection des ressources en eau et de lutte contre les inondations.

C'est la Commission Locale de l'Eau (C.L.E.), présidée par un élu, composée pour moitié d'élus, pour un quart de représentants des usagers et pour un quart de représentants de l'État qui est chargée de sa mise en œuvre.

A l'issue de sa préparation et après une phase de consultation, le S.A.G.E. sera approuvé par un arrêté préfectoral. **Toutes les décisions prises dans le domaine de l'eau par les services de l'État et les collectivités publiques devront alors être compatibles avec le S.A.G.E.**

La C.L.E. a été constituée au printemps 2003. De par la prise en compte de l'ensemble du bassin versant dans le S.A.G.E. et la portée juridique forte qu'il amènera, il est important de porter devant la C.L.E. les enjeux et le programme d'actions définis sur le site Natura 2000.

3.6.3. – Réserve biologique en forêt domaniale de la Sioule

En concomitance avec la révision de l'aménagement de la forêt domaniale de la SIOULE, le projet de Réserve Biologique Mixte (une partie intégrale et une partie dirigée) sera commencé par l'Office National des Forêts (Agence du Puy-de-Dôme) courant 2004.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du contrat d'objectif signé entre l'Etat et l'O.N.F. pour la période 2001-2006 ; en 2003, la proposition a été actée suite à une concertation entre le Ministère de l'Écologie et du Développement Durable (M.E.D.D.), la D.I.R.E.N. et la Direction Territoriale de l'O.N.F.

L'Office National des Forêts sollicitera, lors de l'élaboration de ce projet les avis d'expert de divers organismes ou associations naturalistes, tant dans la phase d'état des lieux, que lors de l'élaboration du Plan de Gestion de la Réserve. Par ailleurs, la mise en œuvre du projet sera suivie par le Comité Scientifique Consultatif des Réserves (émanation du Comité Scientifique Territorial de l'Office National des Forêts).

Le contrat d'objectif signé entre l'État et l'O.N.F. prévoit également le renforcement du réseau de Réserves Naturelles Nationales (R.N.N.) ; ce volet constitue une priorité pour le M.E.D.D.

Dans le cadre de cette politique du ministère, une étude de faisabilité d'une R.N.N. pourra être mise en œuvre afin de :

- compléter l'argumentaire de l'intérêt patrimonial du site par une analyse scientifique et écologique, en particulier autour des espèces d'intérêt national ou régional,
- d'engager une concertation locale élargie, pour une appropriation des élus et de la population locale à la création de la R.N.N.

Une R.N.N. ne doit pas consister en un frein, mais en un outil de développement durable d'un territoire. Cet outil offre un cadre fédérateur de gestion, apportant des moyens financiers et une labellisation forte du site.

Cet outil de gestion permettrait de pérenniser des emplois locaux (conservateur, gardien, animateurs) avec des financements réguliers ; il doit être considéré comme un outil d'aménagement du territoire et de développement durable.

Synthèse des enjeux et définition des objectifs

4.1. - Responsabilité du site pour la conservation de la biodiversité

Le site Natura 2000 des gorges de la SIOULE offre, par l'encaissement et la sinuosité du cours de la rivière, et par sa longueur, une succession de versants aux expositions variées ; les contrastes microclimatiques y sont donc favorisés.

La végétation s'en trouve très diversifiée et compose des habitats naturels, majoritairement forestiers, dont plusieurs sont d'intérêt communautaire.

• Des habitats d'intérêt communautaire

Le site des Gorges de la SIOULE abrite 13 habitats naturels d'intérêt communautaire :

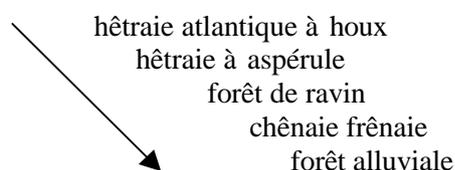
* Le **cours d'eau de la SIOULE** et ses affluents qui constituent l'épine dorsale du site

* Huit habitats forestiers ou associés dont :

- deux habitats prioritaires : les **forêts alluviales** directement, dépendantes du fonctionnement du cours d'eau, et les **forêts de ravins sur éboulis** confinées au sein d'autres habitats forestiers ;

- six autres habitats :

➤ les chênaies-frênaies fraîches, les hêtraies et hêtraies-chênaies (atlantiques à houx ou à aspérule), qui constituent un continuum avec les deux précédents habitats que l'on peut schématiser ainsi :



➤ les fruticées à buis, les rochers et falaises et les éboulis mobiles des versants chauds ; ces habitats naturellement pérennés, soit par blocage soit par rajeunissement, participent généralement à des mosaïques ; la fruticée à buis occupe ici une position exceptionnelle, particulièrement occidentale par rapport à son aire naturelle.

* Trois habitats ouverts : les prairies maigres de fauche riches en fleurs, les landes sèches à « bruyères », les pelouses sèches ; seul 1,5 % du territoire du site est occupé par ces habitats ; leur faible représentation milite pour une attention toute particulière ; les landes et pelouses sèches peuvent être associées aux fruticées à buis et aux rochers et falaises.

* Ponctuellement, sept **sources salées** (sur les communes de CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS et JENZAT).

• Des espèces d'intérêt communautaire

La SIOULE et son réseau de petits affluents offrent des habitats pour plusieurs espèces animales remarquables d'intérêt communautaire.

Le cours d'eau accueille dans sa partie aval (jusqu'au barrage de QUEUILLE) le Saumon atlantique ; la Lamproie marine pourrait également coexister. Le site représente donc un fort enjeu pour la reproduction de ces espèces.

L'existence du Chabot et de la Lamproie de Planer, indique la bonne qualité de l'eau sur les zones qu'ils occupent.

Il en est de même pour l'Écrevisse à pieds blancs, espèce fortement menacée, rencontrée sur des ruisseaux affluents.

Deux mammifères, associés au cours d'eau, recolonisent la vallée :

- la Loutre, présente, même ponctuellement, sur toute la vallée,
- le Castor d'Europe, en phase de re colonisation ; d'encore rares individus se rencontrent en amont du barrage de QUEUILLE.

Enfin, le fond de la vallée accueille une libellule, la Cordulie à corps fin, dont la larve se développe dans les zones de courant lent.

La multiplicité des habitats qui occupent les versants est favorable aux six espèces de chauves souris identifiées qui ont besoin de milieux variés pour la chasse, la reproduction ou l'hivernage.

Les insectes sont représentés par :

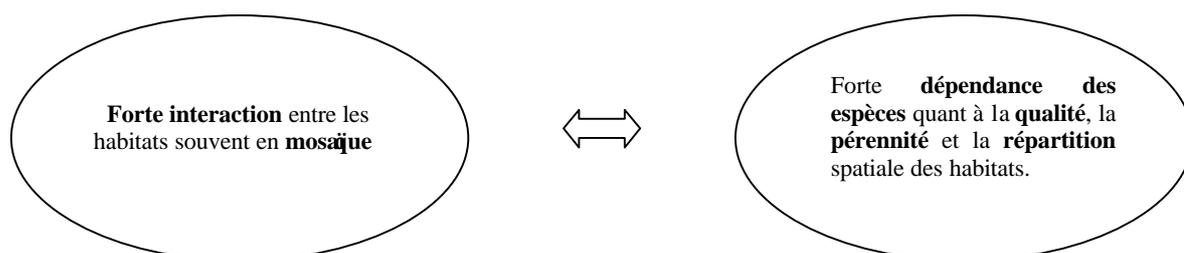
- le Lucane cerf-volant (Coléoptère), attaché au milieu forestier ;
- deux papillons (Lépidoptère) : le Damier de la Succise (prairies humides ou pelouses) et le Cuivré des marais (prairies humides) ; ces deux espèces sont en régression suite à la fragmentation de leur biotope.

Le site dispose de peu de zones favorables au Triton crêté et au Sonneur à ventre jaune.

- o - o - o - o -

La vallée de la SIOULE constitue un corridor continu, abritant une grande diversité d'habitats et d'espèces de forte valeur patrimoniale.

Le maintien du corridor biologique que constitue la vallée est nécessaire, en particulier à la survie des populations animales d'intérêt communautaire répertoriées (zones d'alimentation ou de reproduction).



4.2. - Principaux facteurs d'évolution

4.2.1. - Des facteurs favorables

• Les facteurs naturels

A l'exception des habitats ouverts dont la pérennité est dépendante de l'usage agricole, la majorité des habitats et des habitats d'espèces jouit :

- soit d'une grande capacité de renouvellement naturel (habitats forestiers),
- soit d'un blocage évolutif (fruticée à buis et une grande partie des landes à "bruyères",
- soit d'une grande stabilité naturelle (rocher et falaise) ou par rajeunissement constant (éboulis mobile).

L'encaissement de la vallée représente une protection naturelle, limitant ainsi fortement la pression anthropique.

• Les facteurs d'origine anthropique

Le bon équilibre des usages agricoles et forestiers pratiqués durant le XX^{ème} siècle a permis d'obtenir cette mosaïque de milieux, généralement en bon état.

On assiste par ailleurs à une évolution dans la politique de l'État, au travers d'une prise en compte de plus en plus forte des problématiques liées à l'eau.

4.2.2. - Des facteurs défavorables

• La dynamique de l'eau

L'alimentation du bassin versant est perturbé en tête de bassin par l'existence de nombreux étangs et par la pratique du drainage.

La création d'ouvrages pour la production hydroélectrique a engendré

- d'une part, une rupture du corridor pour plusieurs espèces,
- d'autre part de fortes perturbations du flux du cours d'eau mettant en danger des habitats (forêt alluviale) et habitats d'espèces (zones de frai).

• Les activités agricoles et forestières

Dans le milieu agricole

Le risque de déprise est aujourd'hui la préoccupation majeure ; s'il se confirmait, cela entraînerait inexorablement la fermeture de milieux ouverts, indispensables à la richesse faunistique.

Par ailleurs, l'évolution vers des pratiques d'élevage de plus en plus intensives entraînerait la dégradation des habitats d'espèces.

Dans le milieu forestier

Le morcellement de la propriété dans la vallée et la topographie induisent une sylviculture *a minima*.

Des boisements artificiels ont été réalisés au détriment d'habitats d'intérêt communautaire

- soit par enrésinement sur des hêtraies ou hêtraies-chênaies notamment,
- soit par plantation de peuplier sur des forêts alluviales ou des chênaies-frênaies.

La politique forestière actuelle ne favorise plus ce type de boisement et le mauvais bilan économique de telles opérations sur de petites parcelles dissuade nombre de propriétaires.

Cependant, la vigilance s'impose au regard des perturbations qu'entraînent ces boisements.

• Activités humaines de loisirs

Bien qu'il s'agisse d'éviter les dérangements d'espèces et les dégradations d'habitats, les pratiques d'activités type randonnée ou canoé-kayak s'avèrent peu dommageables : le niveau de fréquentation reste assez faible et dilué dans l'espace ; ce sont surtout les pratiques massives de canoé-kayak en période de frai qui peuvent constituer une gêne.

Les pratiques de sports motorisés "sauvages" constituent par contre un danger majeur pour les espèces et leurs habitats, par dérangement, détérioration ou mortalité directe. La difficulté à gérer ce type d'activité se révèle être un problème prioritaire à régler sur le site.

• Autres activités

Des points noirs

La décharge des ANCIZES est en cours de requalification et ne constitue plus un risque écologique majeur pour le site, la réhabilitation de cet espace sera cependant pleinement achevée s'il y a une réelle reconquête paysagère et environnementale de cet espace.

Le problème des terrils de mines de PRANAL reste entier avec les risques qu'il faut peser :

- de pollution directe par entraînement des sables pollués,
- de pollution latente, dans les dépôts des barrages,
- de pollution inconnue, dans les eaux souterraines.

4.3. - Définition des objectifs et stratégies

4.3.1. – Gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaires

Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<p>Cours d'eau</p> <p>Préserver la qualité et le régime du réseau hydrographique.</p> <p>Favoriser la fonctionnalité de ce corridor.</p>	Entretien ou réhabilitation des milieux aquatiques	Mise en œuvre de contrats "Restauration Entretien Rivière"
	Limitation de l'impact des ouvrages hydrauliques	Poursuite des négociations entre E.D.F., la D.R.I.R.E., le C.S.P. et les Fédérations de Pêche.
	Amélioration de la circulation des espèces.	Suppression des petits infranchissables. Réhabilitation des passes mixtes.
	Maîtrise de l'alimentation du réseau hydrographique en tête de bassin versant	Proscrire toute perturbation supplémentaire par drainage ou par création de nouveaux plans d'eau.
	Préservation de la qualité des cours d'eau vis-à-vis des espèces piscicoles indésirables et des entraînements de vase.	Militer pour le respect des procédures de vidange en rappelant : - les procédures et réglementations, - les incidences sur l'environnement.
	Préservation de la qualité du réseau hydrographique en tête de bassin versant.	Favoriser une gestion écologique en tête de bassin versant en : - limitant les apports d'effluent - réhabilitant la ripisylve.
<p>Habitats ouverts</p> <p>Préserver ces habitats qui occupent moins de 3 % de la surface.</p> <p>Favoriser la diversité faunistique et floristique qu'ils induisent.</p>	Maintien ou amélioration de la biodiversité des prairies maigres de fauche	Gestion pérenne de cet habitat par fauche tardive et centrifuge et non utilisation de traitements phytosanitaires.
	Maintien en l'état ou réouverture des landes et pelouses sèches	Entretien ou restauration de ces habitats en : - favorisant leur pâturage - ou en les débroussaillant.
<p>Habitats espaces</p> <p>Favoriser l'habitat du Damier de la Succise.</p>	Maintien ou restauration de systèmes prairiaux bocagers.	Proposer : - la plantation et/ou l'entretien de haies, - une gestion extensive des prairies.

4.3.2. – Accompagnement des activités humaines

Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
<p>Activités sportives</p> <p>Contrôler les risques encourus par les différentes espèces d'intérêt communautaire et leurs habitats.</p> <p>Favoriser une démarche de concertation.</p> <p>Réserver une approche réglementaire en cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'insolubilité de conflit - de mise en danger majeur des espèces. 	<p>Activités motorisées : se rapprocher des structures associatives concernées</p> <p>Maîtriser les pratiques sauvages.</p> <p>Pratique du canoé-kayak : encourager les "bonnes pratiques".</p> <p>Eviter les perturbations lors des compétitions.</p>	<p>Sensibilisation et information des pratiquants.</p> <p>Négociation des circuits lors des compétitions.</p> <p>Étude de faisabilité d'un arrêté inter-préfectoral réglementant ces pratiques.</p> <p>Mise en œuvre d'un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les zones les plus fragiles.</p> <p>Pose de chicanes.</p> <p>Soutenir le S.M.A.D. et le S.M.A.T. à chaque révision de la "Charte relative à la pratique de la pêche et des sports d'eau vive".</p> <p>Négocier les parcours et périodes des compétitions.</p>
<p>Risques de pollution</p> <p>Maîtriser les divers risques de pollution qu'encourt le site.</p>	<p>Mise en œuvre de la collecte et du traitement des eaux usées.</p>	<p>Soutien de la politique d'assainissement locale.</p>
	<p>Réduire les pollutions d'origine agricole.</p>	<p>Sensibilisation des exploitants par une politique d'information.</p>
	<p>Éradiquer les risques de pollution par le Plomb et l'Arsenic depuis les terrils des mines de PRANAL.</p>	<p>Identification des enjeux écologiques ; les porter devant la Commission Locale de l'Eau, lors de l'élaboration du S.A.G.E.</p>
	<p>Encourager la réhabilitation du site de l'ancienne décharge des ANCIZES.</p>	<p>Participer à la démarche collective de reconquête de cet espace ;</p> <p>Porter un projet pastoral.</p>
	<p>Maîtriser les risques de pollution ponctuels.</p>	<p>Suppression des décharges sauvages : soutenir les collectivités locales dans la recherche de solutions techniques ou financières.</p>

4.3.3. - Animation, suivi scientifique, coordination, communication, pédagogie

Objectifs	Stratégie	Modalités d'intervention
Animation de la mise en œuvre du Document d'objectifs.	Choix d'une structure animatrice	Mise à disposition par la structure d'un animateur. Réunions du comité de suivi.
Suivi scientifique	Suivre les habitats et les espèces d'intérêt communautaire Mise en place d'une base de données informatisée et d'un tableau de bord pluri-annuel Identifier les menaces Contrôler l'efficacité des mesures de gestion réalisées et apporter les adaptations nécessaires à ces mesures	Évaluer la dynamique et les effectifs des espèces Suivre l'état de conservation des habitats Identifier les atteintes et menaces sur les habitats et les espèces Proposer des mesures de gestion et évaluer les actions réalisées Actualiser la cartographie des habitats
Coordination des politiques de l'État.	Prise en compte des enjeux du site Natura 2000 lors de l'élaboration du S.A.G.E.	Coordination avec la Commission Locale de l'Eau : - porter à connaissance les enjeux - mettre en cohérence les programmes d'actions.
	Préserver la qualité des habitats et éviter la fermeture des milieux contre les plantations résineuses ou de peupliers.	Mise en œuvre ou mise à jour de Réglementation des boisements : sensibiliser les communes sur l'intérêt de cette réglementation.
	Évaluer les impacts de tout plan ou projet sur l'environnement	Étude d'impact : - coordination entre les différents services de l'Etat concernés lors de sa mise en œuvre, - identification et accompagnement en amont des avant-projets.
	Constituer un espace de référence : - évaluation de la diversité d'intérêt communautaire, national ou régional ; - modalités d'intervention ou de non intervention	Mise en place d'une Réserve Biologique en Forêt domaniale de la Sioule en partie intégrale et en partie dirigée.
Information/ sensibilisation Adapter les supports d'information aux différents niveaux de publics concernés.	Acteurs du site. Faire connaître les enjeux et objectifs identifiés sur le site.	Identification des acteurs. Information par réunions, articles, lettres ...
	Population locale : - sensibilisation à leur environnement, - réappropriation de leur espace, - éducation à l'environnement	Mise à disposition d'outils diversifiés : - articles, conférences, - projets pédagogiques/sorties scolaires - expositions itinérantes, etc ...
	Grand public : - éducation à l'environnement, - sensibilisation aux enjeux patrimoniaux	Mise en place de diverses opérations : - panneaux d'information, sentiers thématiques, - plaquettes, guides "nature", - animations (sorties, conférences)... etc

Cinquième partie

Les fiches habitats

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Le cycle hydraulique, fortement perturbé par les aménagements sur le bassin versant, est cependant bien caractéristique d'une dynamique naturelle en amont de la retenue de Sauret-Besserve, sous le barrage de Sauret-Besserve grâce à la confluence de la Viouze sur 3 à 4 km, en aval du barrage de Queuille.

Les analyses chimiques donnent des résultats plutôt satisfaisants quant au taux de nitrates et de phosphates. Le taux de pesticides n'est pas connu avec précision.

Valeur patrimoniale

Cet habitat est d'un grand intérêt de par les relations étroites qu'il a avec les habitats voisins (forêts alluviales en particulier) et par les espèces qu'il protège (Saumon, Lamproie, Martin pêcheur etc.).

Sa protection passe par une maîtrise de l'utilisation des engrais, pesticides le long des cours d'eau, par une régularisation des débits lors des lâchers des barrages, par un débit d'étiage suffisant. Enfin, la pratique de sports d'eau doit se faire dans le respect du milieu naturel.

La résorption des points noirs (décharges, mine de Pranal) est particulièrement stratégique pour cet habitat.



Risques et Enjeux

Les risques majeurs sont ceux liés à la pollution, soit par accident (Mines de Pranal, décharges...), soit de façon indirecte (intrants agricoles).

Les débits d'étiage trop faible provoquent des problèmes pour les espèces, accentués par l'aspect brusque des lâchers.

Enfin, les sports d'eau peuvent générer des nuisances par la modification du fond des lits mineurs des rivières et de la végétation des berges lors d'utilisation massive, en plus du dérangement sonore provoqué.

Objectif général des gestion

Il convient de prendre les mesures de concertation pour diminuer les risques de pollution (cf. fiches d'action Gest 7 à 9, Gest 26 à 29).

La régularisation des débits fait l'objet d'une fiche d'action spécifique : Gest 6.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

La callune domine largement ; la bruyère cendrée est plus sporadique ; on peut rencontrer l'ajonc d'Europe.

Souvent en mosaïque avec les dalles et rochers, en situation xérophile, cet habitat se rencontre généralement en crête ou haut de versant.

Cet habitat est assez fréquent, mais rarement en grandes étendues.

Valeur patrimoniale

Les landes primaires sont d'un grand intérêt patrimonial et sont susceptibles de receler de nombreux écotypes.

Ces habitats sont d'un grand intérêt ornithologique (Circaète Jean le Blanc)

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Il s'agit de fourrés où le buis domine largement ; l'amélanchier et l'érable de Montpellier l'accompagnent.

On rencontre cet habitat en situation xérophile, généralement en pente moyenne à forte. Le sol est pauvre, sur roc et dalle, parfois sur éboulis stabilisé.

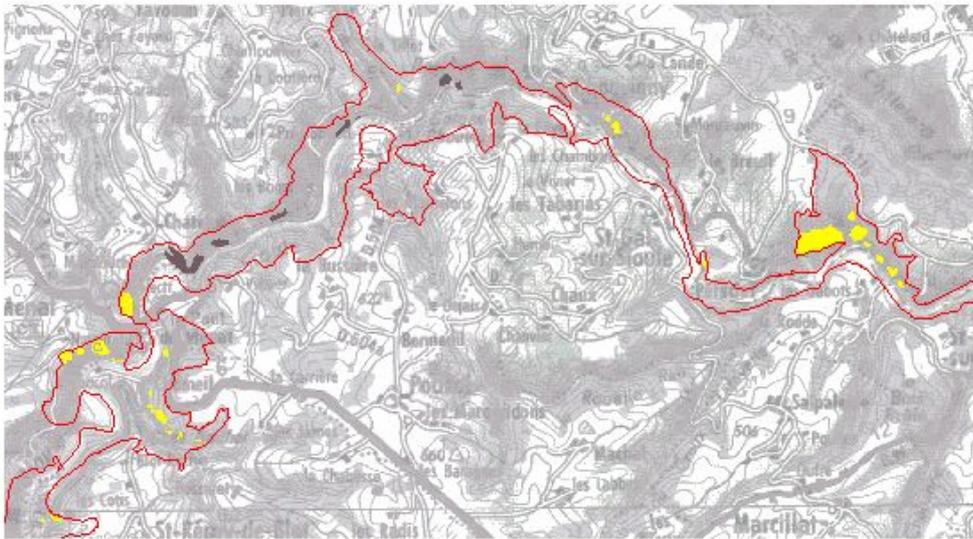
Cet habitat est assez courant dans la partie aval de la Sioule, à partir de Châteauneuf les Bains.



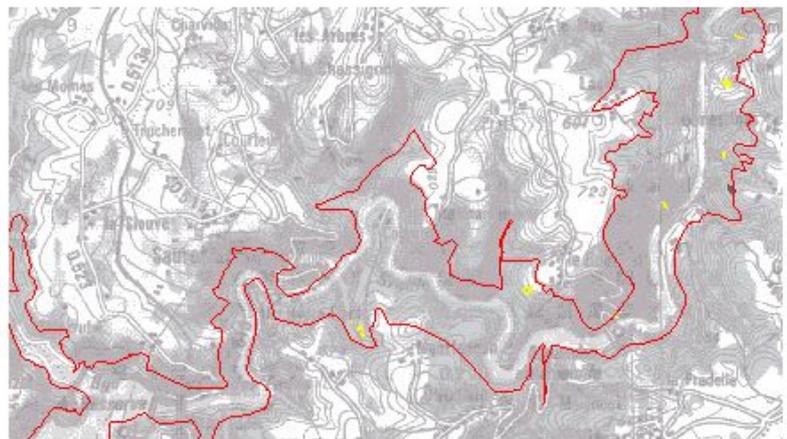
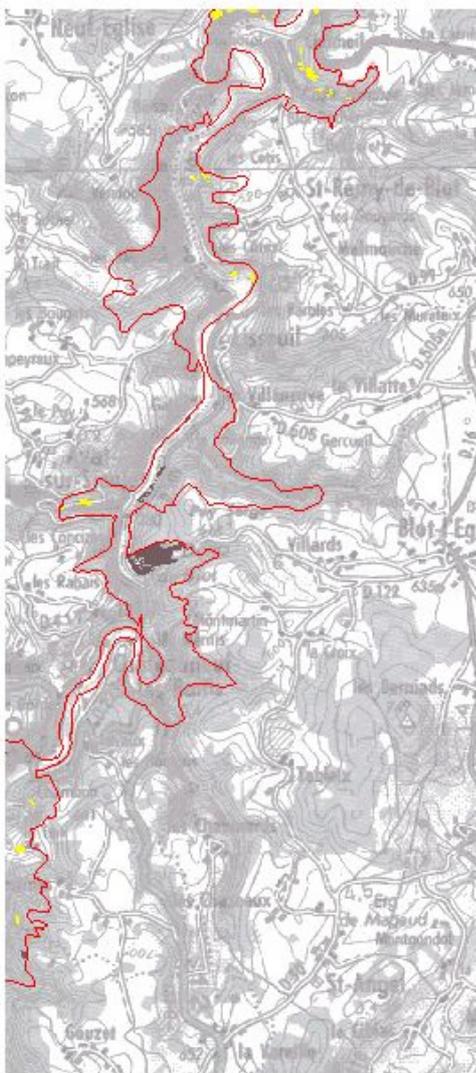
Valeur patrimoniale

Son développement sur substrat siliceux et sa position occidentale par rapport à sa répartition géographique donnent une grande valeur pour la zone d'étude.

Situation des landes sèches à Bruyères ou des Fruticées à buis



-  - Fruticée à Buis
-  - Landes sèches à "Bruyères"



Risques et Enjeux pour les deux habitats : Landes sèches à «Bruyère » & Fruticée à Buis

Ces deux formations sont stables

Il y a lieu de s'assurer :

- que l'on est bien en lande à «Bruyère » primaire et non en stade de dégradation,
- que la fruticée à Buis est en formation stable, et non en stade d'évolution vers la chênaie.

Objectif général de gestion

Pas de mesure spécifique à priori.

Pelouses sèches	Code UE : 6210
------------------------	-----------------------

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Les pelouses sont présentes sur les affleurements rocheux et sont stables. Certaines s'embroussaillent cependant et se ferment progressivement.

Elles sont assez fréquentes sur le site.

Valeur patrimoniale

Les pelouses ont comme les landes une grande valeur patrimoniale pour les espèces qu'elles abritent, et pour les animaux appréciant les milieux ouverts.

Risques et Enjeux

Le risque majeur est la fermeture du milieu. Il faut donc maintenir ces pelouses ouvertes, en y pratiquant l'élevage extensif sans apport d'intrants, ou en les débroussaillant régulièrement.

Objectif général de gestion

Pâturage extensif ou débroussaillage.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Les prairies maigres sont très rares sur le site. Les prairies sont soumises à une ou deux fauches annuelles après floraison des graminées qui y sont dominantes. Elles ne sont jamais amendées.

Riches en espèces végétales et animales, elles constituent des milieux propices aux oiseaux et à des espèces rares végétales.

Valeur patrimoniale

Ces prairies ont une grande valeur patrimoniale. Elles n'existent que par la pratique agricole.

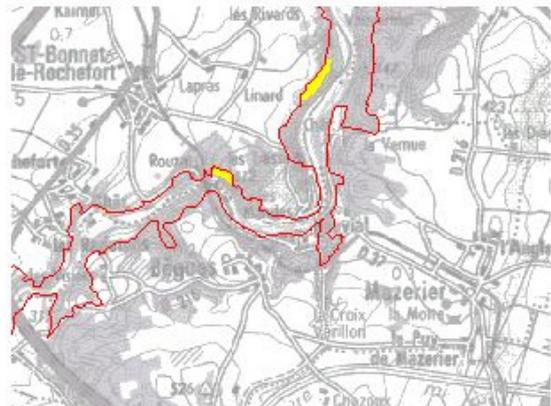
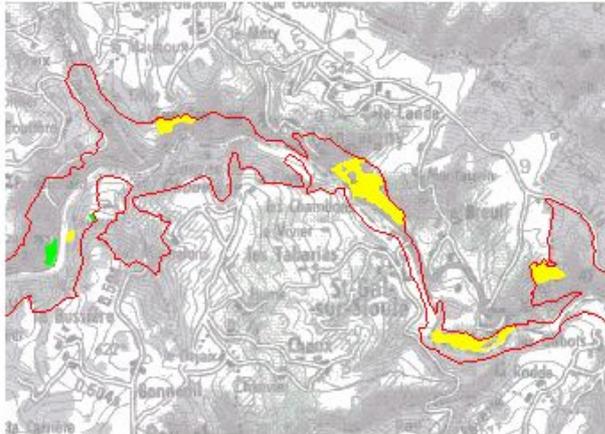
Risques et Enjeux

L'abandon de la pratique agricole conduit à l'embroussaillage, l'intensification provoque la diminution de la diversité des espèces (si fertilisation), la précocité de la fauche génère des dégâts aux nichées et empêchent la fructification de certaines espèces végétales.

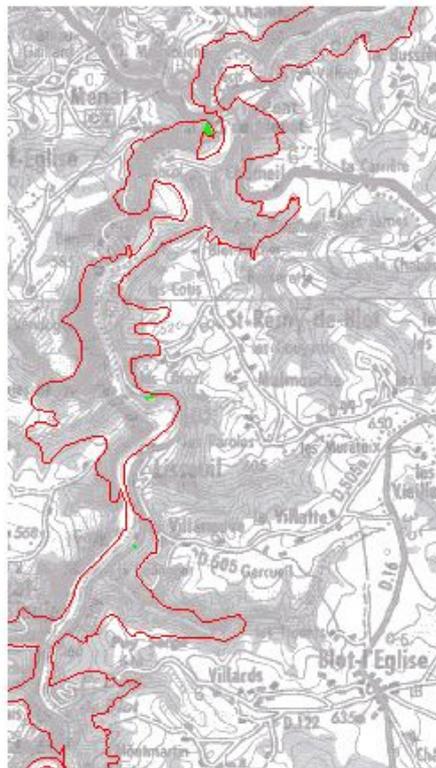
Objectif général de gestion

Maintenir les fauches tardives, proscrire tout amendement et fertilisation..

Situation des prairies maigres de fauches et des pelouses sèches



-  - Pelouses sèches
-  - Prairie maigre de fauche



Caractéristiques de l'habitat sur le site

Les éboulis se présentent sous forme d'amas de blocailles de taille, en général, décimétrique, couvrant des étendues plus ou moins vastes sur les versants abrupts des vallées. La végétation qui les colonise dépend des conditions écologiques :

- exposition chaude et strate arbustive disséminée (1)
- exposition froide et ceinture forestière, etc (2)

Un grand nombre des éboulis rencontrés sont xérothermopiles, souvent ceinturés par la forêt. Plus rares ou plus difficiles à apercevoir sont les éboulis se tenant dans une ambiance sciaphile et fraîche. Ces éboulis présentent des brosses de Polypode vulgaire et de Bryophytes diverses ; ce groupement mésophile à humide correspond à des phases de stabilisation des éboulis, corrélées avec un enrichissement organique.

Les éboulis se rencontrent le plus souvent en deçà de pointements rocheux ou de falaises. Situés sous différentes expositions et à des altitudes variées (400 à 650 m), ils peuvent posséder une ambiance thermophile et xérophile (1) ou bien plus sciaphile et fraîche (2). Le matériel rocheux est formé par des blocs de roches métamorphiques siliceuses.

Ces formations rocheuses sont assez courantes, notamment dans les secteurs de Blot et de Queuille.



Valeur patrimoniale

Ces éboulis représentent en général, encore un des rares habitats naturels vierges de l'action anthropique. Certains éboulis thermophiles abritent l'Érable de Montpellier (*Acer monspessulanus*), arbuste haut assez rare en Auvergne. On notera cependant l'existence de quelques sentiers et banquettes qui ont pu favoriser une fixation des éboulis.

Risques et Enjeux

En dehors de toute action humaine (petite voirie, banquettes) :

- les éboulis thermophiles constituent des milieux pérennes (habitat communautaire),
- les éboulis en versant frais évoluent lentement vers des formations boisées (hors habitats Natura 2000).

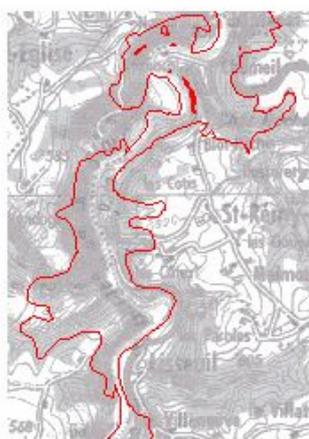
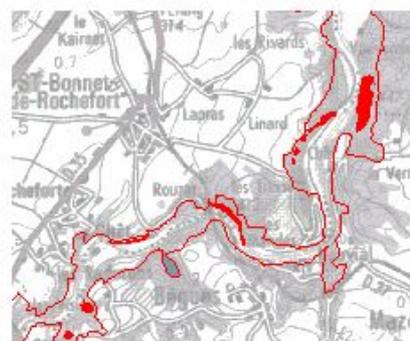
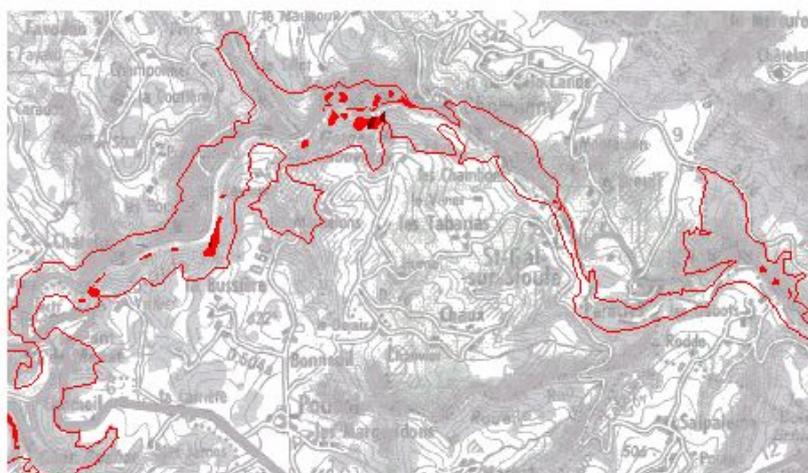
Objectif général de gestion

Proscrire toute création de voirie. Analyser attentivement le poids respectif de l'activité humaine et de l'intérêt patrimonial préalablement à tout projet d'entretien de la voirie existante.

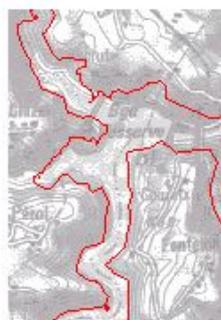
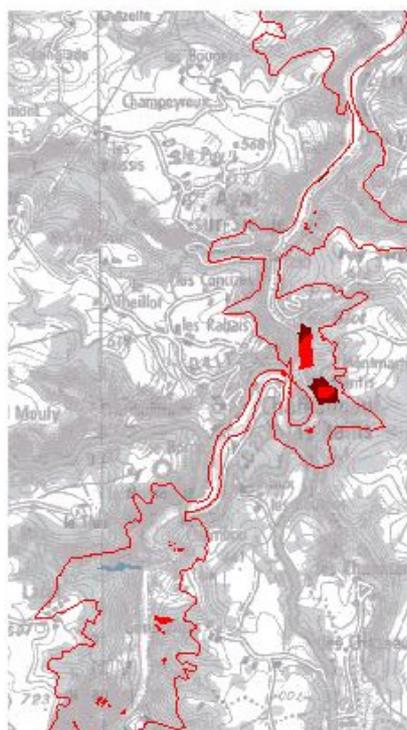
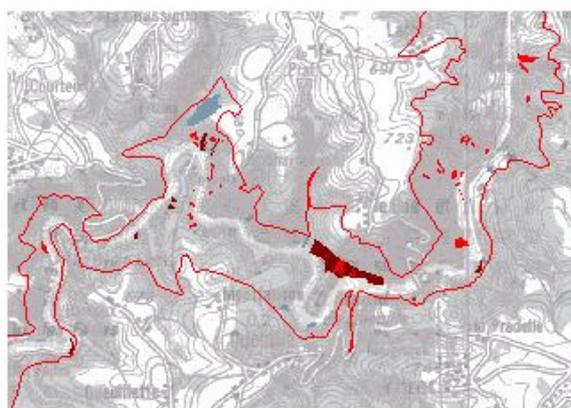
Proscrire tout débusquage au travers de ces zones lorsqu'elles composent une mosaïque avec un habitat forestier.

Ponctuellement, pour leurs intérêts historique et pédagogique, des banquettes pourraient être mises en valeur.

Situation des Eboulis médio-européens silicieux, des Falaises et rochers, et des Forêts de ravins



- Eboulis thermophiles et mobiles
- Forêt de ravins sur éboulis
- Rochers et falaises



Végétation chasmophytique des pentes rocheuses siliceuses (Falaises et rochers) Code UE : 8220

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Ce sont des falaises plus ou moins élevées, colonisées par une végétation chasmophytique. Ces surfaces sont fracturées, laissant apparaître des fissures, des replats, etc.

Comme les éboulis, les escarpements rocheux se rencontrent dans des conditions écologiques variées sur les plans de l'exposition, l'humidité et l'altitude ... La majorité des rochers étudiés présente des conditions xérophiles. Les pentes sont, la plupart du temps, sub-verticales à verticales.

Les falaises et escarpements rocheux sont assez répandus dans la vallée de la Sioule.



Valeur patrimoniale

Les cortèges floristiques ne comportent pas de plantes vasculaires à statut de protection ou de rareté particulier.

La présence de ces habitats rocheux dans la zone Natura 2000 participe à son grand intérêt écologique.

Les falaises représentent un milieu favorable pour les oiseaux rupestres (nidification du Faucon pèlerin, du Grand Duc d'Europe).

Risques et Enjeux

Habitat d'accès difficile, sans pression anthropique, sauf escalade.

Par cette activité, dérangement possible en période de nidification et d'élevage.

Objectif général de gestion

Gestion de l'activité escalade :

- négocier les périodes de pratique sur chaque site existant (éviter février à juin),
- évaluer les populations potentielles d'oiseaux nicheurs avant toute nouvelle installation.

Attention aux accès à ces sites qui peuvent éventuellement traverser des formations sensibles de type ravin ou rivulaire ; un sentier d'accès bien entretenu et bien balisé doit permettre d'éviter les risques de dégradation des milieux sensibles.

Pas de règle spécifique autre sur cet habitat stable.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Ce sont des forêts hétérogènes (composition floristique et physionomie) à végétation assez luxuriante.

Ces forêts se rencontrent dans certains ravins frais à humides (expositions Nord ou Nord-Ouest) dont les versants abrupts sont en général couverts d'éboulis plus ou moins grossiers. Ces ravins s'étagent d'environ 400 à 650 m d'altitude. Les pentes sont fortes (25 à 50 °).

Ces forêts de ravins se rencontrent ponctuellement sur des surfaces assez limitées.

Valeur patrimoniale

Les forêts de ravins à tendance montagnarde sont des habitats peu communs, en particulier à de telles altitudes. On peut noter la présence de *Asplenium scolopendrium*, fougère également assez rare en Auvergne.

Les forêts de ravins sont, avec les forêts ripicoles, les seules formations prioritaires, au sens de la Directive Habitats dans la zone étudiée. Elles revêtent donc une importance primordiale de premier ordre dans l'argumentaire du site Natura 2000.

Risques et Enjeux

Cet habitat a une fonction importante de protection physique du milieu.
La pression anthropique y est faible.

Objectif général de gestion

On privilégiera la non intervention dans cet habitat (y compris à proximité) : pérennisation spontanée de la fonction de protection.

Lorsque des interventions sylvicoles sont envisagées, des recommandations doivent être données :

- favoriser le traitement irrégulier et le mélange d'essences,
- proscrire les coupes trop fortes,
- veiller à la non dégradation du milieu lors des opérations de débusquage et débardage,
- veiller à la protection des espèces rares.

Caractéristiques de l'habitat sur le site

La strate arborescente est dominée par le hêtre. Celui-ci est associé localement au pin sylvestre et au chêne sessile.

La strate arbustive est rare à inexistante. Le houx ne se rencontre que sous forme d'individus isolés, du semis au grand arbuste.

Cet habitat se rencontre aux altitudes les plus fortes de la zone d'étude (au dessus de 600 m). Les expositions sont fraîches (Nord, Nord-Est). Les situations topographiques sont des hauts de versant très pentus (> 20 °). Les conditions stationnelles sont acidiphiles à mésophiles.



Valeur patrimoniale

Cet habitat présente un intérêt écologique, dans le sens où il constitue probablement une des formations climaciques forestières locales. Cependant c'est un habitat relativement banal à l'échelle de l'Auvergne. Il s'agit de la "variante à tendance mésophile".

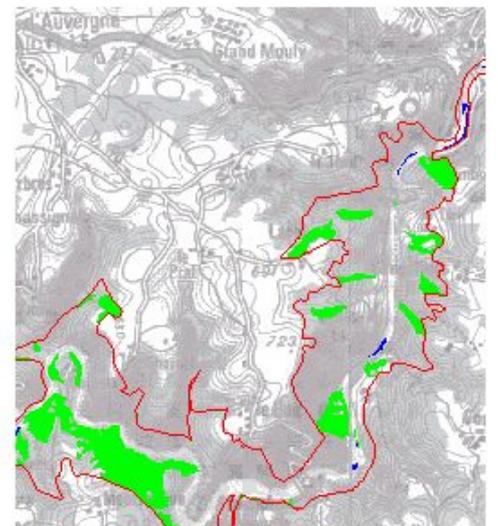
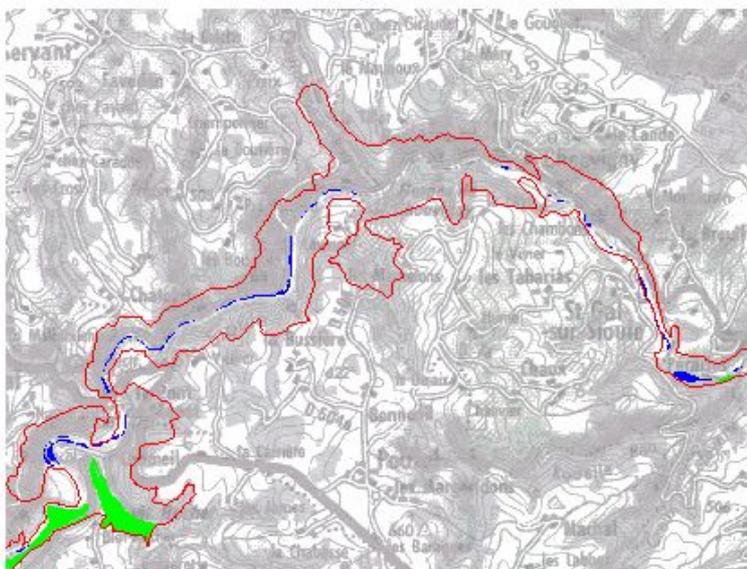
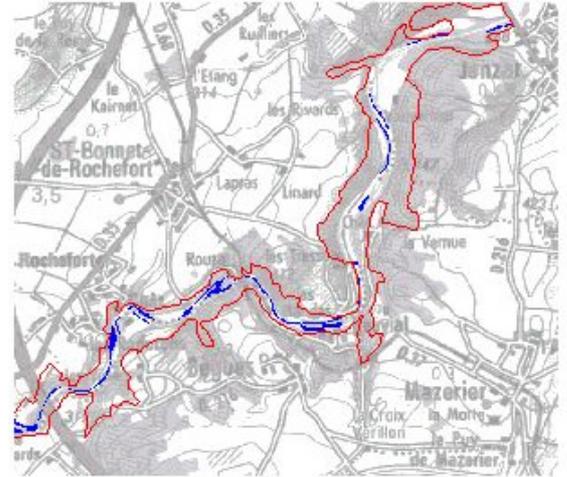
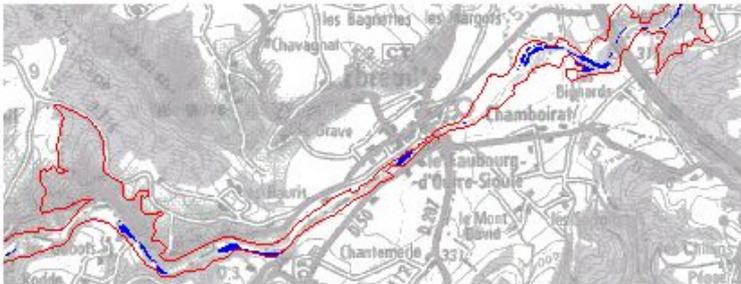
Caractéristiques de l'habitat sur le site

La strate arborescente est largement dominée par le hêtre auquel s'associent fréquemment le chêne sessile et le Pin sylvestre. La strate arbustive est peu importante. La strate herbacée ne présente qu'un faible recouvrement, certaines espèces parvenant néanmoins à former des faciès particuliers.

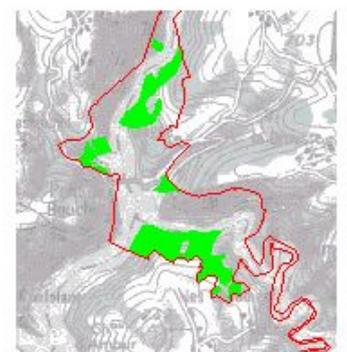
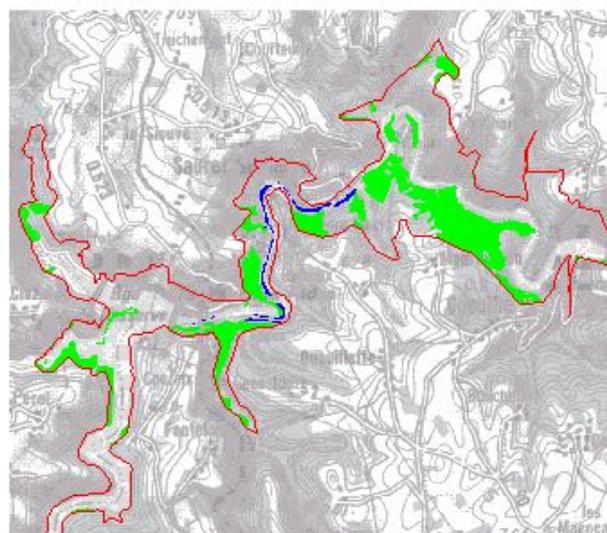
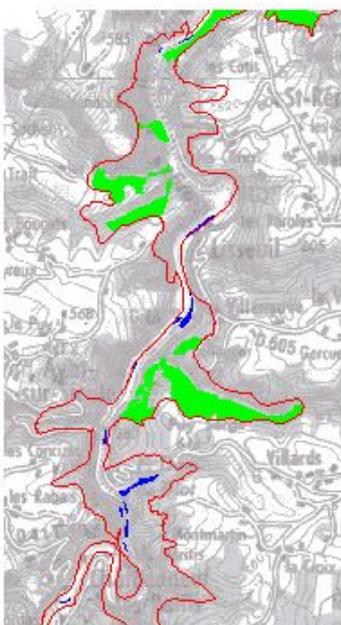
On rencontre ces hêtraies à des altitudes se situant entre 500 et 700 m dans des expositions à dominante Nord. Les pentes sont moyennes à fortes (10 à 50°). Les situations topographiques sont variées et s'étagent à différents niveaux des versants. La situation hydrique peut être qualifiée de généralement mésophile.

Ces hêtraies sont assez rares mais les surfaces sont parfois importantes et nécessitent une attention particulière afin de distinguer les différentes formes de passage de cet habitat avec les autres formations forestières, et particulièrement les hêtraies et hêtraies atlantiques à houx.

Situation des Forêts alluviales, des Hêtraies de l'Asperulum-Fagetum, des Hêtraies-Chênaies à houx



■ - Forêts alluviales
■ - Hêtraie et hêtraie chênaie



Valeur patrimoniale

Cet habitat présente une certaine originalité dans le contexte très homogène des forêts de versant, dominées par la chênaie acidiphile et les pineraies. Il possède une valeur écologique relativement importante de par ses caractéristiques édaphique (présence de bases dans des roches siliceuses) et floristique par rapport aux hêtraies des plateaux environnants.

Nota : une prospection complémentaire des hêtraies serait nécessaire pour caractériser plus finement ces deux habitats forestiers (en particulier aux mois d'avril et mai pour appréhender les cortèges de plantes vernaies).

Risques et Enjeux pour les deux habitats de Hêtraie à aspérule et Hêtraie à Houx

Ces deux habitats ont partiellement été enrésinés, soit par transformation directe, soit par plantation de sapin en sous-étage.

Objectif général de gestion

De façon générale, on favorisera :

- le mélange d'essences, la régénération naturelle, les essences d'accompagnement (notamment le houx),
- le maintien d'arbres morts, surannées ou dépérissants.

Tout en évitant les embâcles dans les cours d'eau principaux

Le type de sylviculture préconisé sera fonction :

- de l'exploitabilité (topographie, desserte)
- de la qualité des bois
- de l'intérêt patrimonial local

par exemple :

1 - futaie régulière dans les zones de production (bois d'œuvre) bien desservies;

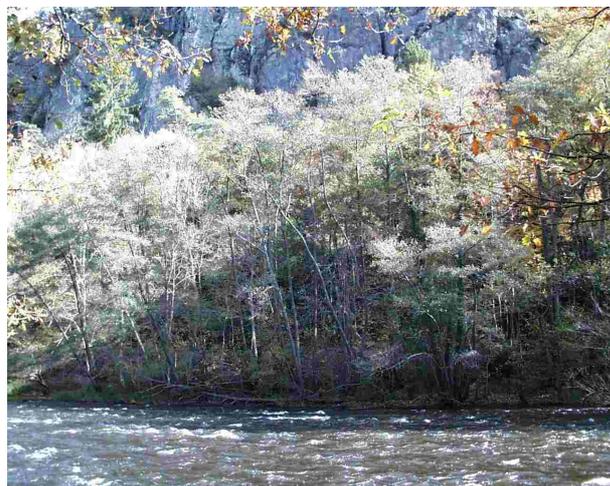
2 - futaie irrégulière en zone accidentée (rôle de protection physique) et/ou lorsque les bois sont de faible qualité (récolte de bois de chauffage), ou encore si l'habitat participe d'une mosaïque complexe ;

3 - non intervention dans les zones les plus accidentées, en cas de mosaïque avec la forêt de ravin...

Caractéristiques de l'habitat sur le site

Ces forêts alluviales ne sont observées que sous une forme linéaire (rideau d'arbres) en contact quasi-direct avec le lit mineur de la Sioule ou de ruisseaux.

Elles se développent dans des secteurs plats ou à faible pente, sur des alluvions récentes dont la réserve en eau est importante. Les submersions par les eaux des crues sont régulières et les dépôts caillouteux, sableux et organiques peuvent être importants.



Valeur patrimoniale

Les rideaux d'Aulnes au bord des rivières sont d'un grand intérêt pour certaines populations piscicoles qui viennent sous leur ombrage en période estivale.

Malgré leurs surfaces réduites ou mosaïquées, ces forêts linéaires représentent un des arguments forts de la zone Natura 2000, notamment en raison de leur statut prioritaire. L'accès est généralement très difficile d'où quasi absence de gestion.

Risques et Enjeux

Les ouvrages hydrauliques ont perturbé la répartition de cet habitat :

- en amont des barrages par ennoisement (berges abruptes),
- en aval par modification du lit mineur (évolution vers la chênaie-frênaie).

Cet habitat présente un fort intérêt pour le fonctionnement de la rivière, tant du point de vue piscicole (zones de frai) que pour sa fonction de régulation (ancrage des rives) ; il est par ailleurs favorable à la loutre et au castor d'Europe.

Protégé a priori des risques majeurs : pollution aux hydrocarbures, produits agropharmaceutiques et passage d'engins lourds. Question cependant par rapport aux pollutions arsenic, plomb,... en dépôt dans les barrages : les techniques de vidange des retenues peuvent elles éviter l'entraînement de dépôts chargés ?

Objectif général de gestion

Habitat d'intérêt majeur en vallée de la Sioule, qui nécessite une attention particulière en :

- maintenant les habitats existants (éviter l'évolution vers la chênaie-frênaie),
- favorisant l'évolution de la saulaie vers un stade plus diversifié,
- maîtrisant les risques de banalisation de l'habitat (colonisation par le robinier ou autre exogène, plantation résineuse).

Caractéristiques de l'habitat sur le site

La physionomie de ces chênaies-frênaies est proche de celle des forêts riveraines, mais ce sont le frêne et le chêne pédonculé qui dominent la strate arborescente. Le couvert de celle-ci est assez élevé et les strates arbustive et herbacée sont relativement luxuriantes.

Ces forêts se rencontrent dans presque toutes les expositions. Elles sont présentes principalement en bordure quasi-immédiate des cours d'eau (ruisselets et rivières) ; elles ne sont pas en contact direct avec la nappe d'eau.

Les topographies sont également variées : talwegs, replats et banquettes alluviales. Elles occupent les fonds de vallons frais et les banquettes alluviales.

Valeur patrimoniale

Cet habitat revêt une importance écologique et patrimoniale car il est assez méconnu. Il présente une grande richesse globale des cortèges floristiques.

Risques et Enjeux

Ces forêts, même si elles sont en général peu étendues, peuvent se révéler d'un intérêt sylvicole non négligeable (production de bois d'œuvre à partir de feuillus précieux).

Cependant, les difficultés techniques de débardage pourront souvent interdire toute exploitation.

Objectif général de gestion

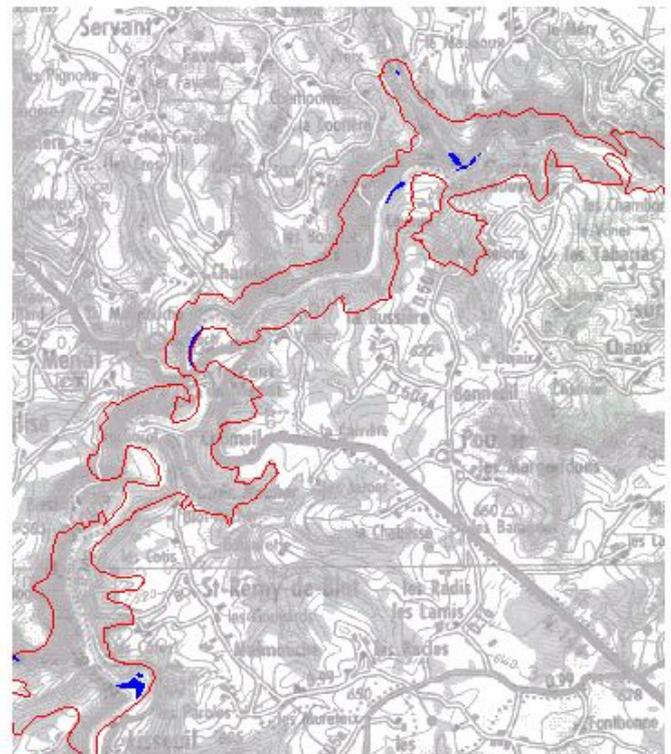
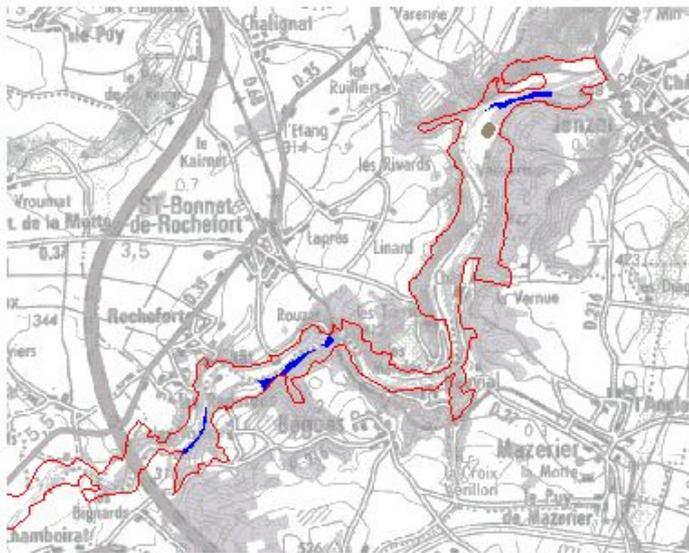
La transformation est à proscrire.

Lorsqu'une sylviculture est possible, on favorisera :

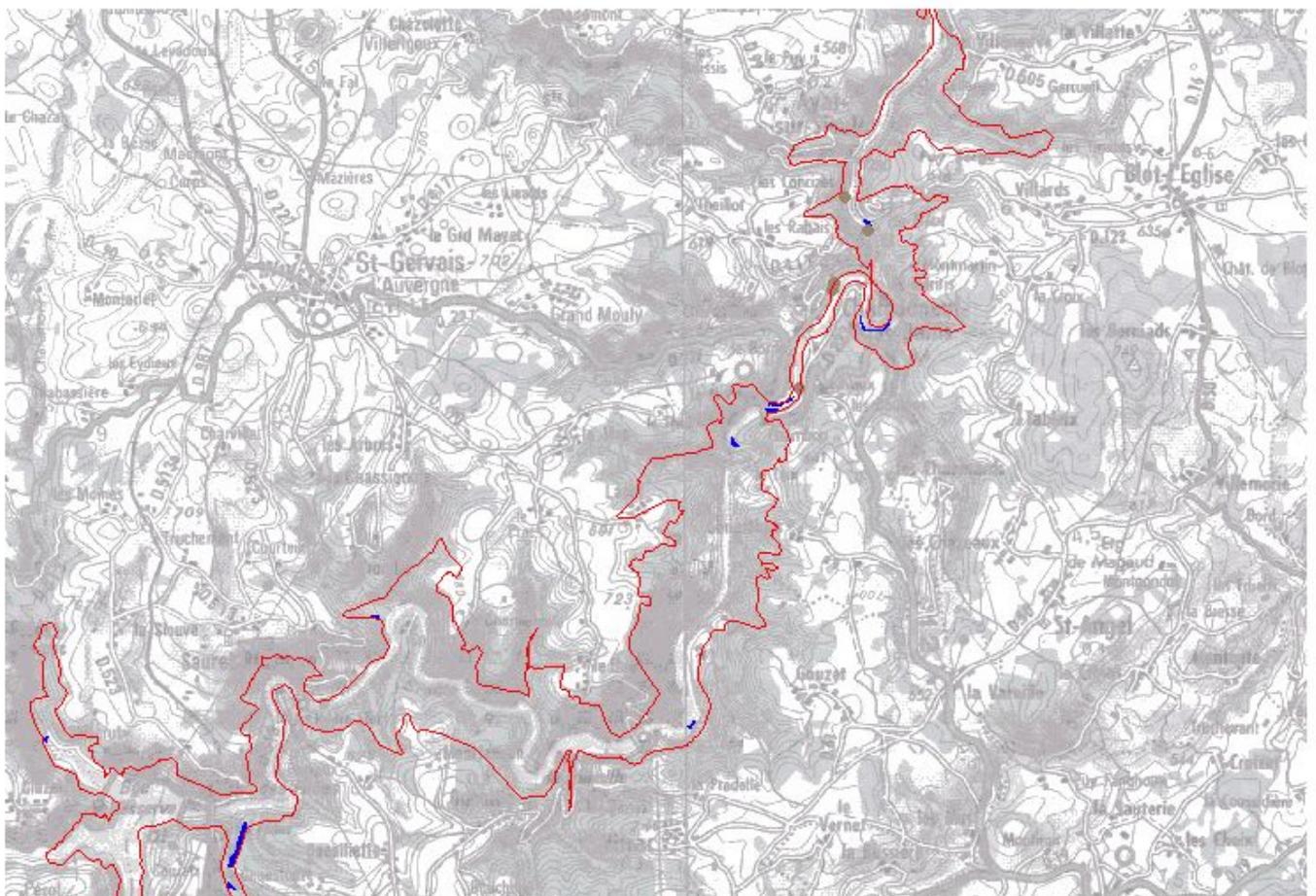
- une futaie irrégulière ou futaie par bouquet,
- la diversité des essences,
 - ⊗ en travaillant au profit de la régénération de feuillus précieux,
 - ⊗ en conservant un maximum d'essences d'accompagnement.

Une attention particulière doit être portée au mode et à la période de débardage (sensibilité physique du sol).

Situation des Chênaies-Frênaies fraîches et des sources salées



- - Sources salées
- - Chênaies-Frênaie fraîches



Caractéristiques de l'habitat sur le site

Les prés salés n'ont pas été reconnus en tant que tels, mais la bibliographie les cite potentiellement à Jenzat et Châteauneuf, sous forme de sources salées ponctuelles dont la flore caractéristique est liée à la salinité de l'eau. Cette flore n'a pas pu être retrouvée.

Valeur patrimoniale

Faible dans leur état actuel, elle prendrait une valeur certaine si leur reconstitution était possible, du fait de la rareté de cet habitat.

Objectif général de gestion

Il s'agit de reconstituer ce milieu quasi disparu par une étude préalable de faisabilité, puis des travaux de remise en état s'il s'avère que ce sont des modifications humaines qui sont à l'origine de la disparité de l'aspect salin des sources.

Sixième partie

Les fiches espèces

Saumon	Code UE 1106	Salmoniformes
<i>Salmo salar</i>		Salmonidés

Statut de l'espèce

L'espèce est protégée par la convention de Berne (Annexe III) et la directive Habitats (Annexes II et V).



Biologie

Le saumon est un poisson migrateur qui se reproduit en eau douce après un séjour en mer de un à trois ans. Les jeunes saumons, ou tacons, vont rester plusieurs mois en rivière avant de gagner la mer et de rejoindre leur zone d'engraissement au large du Groenland.

Pour sa reproduction, le saumon a besoin de frayère : zone de courant d'eau clair sur un lit de graviers grossiers, qu'on ne peut trouver que dans les parties amont des cours d'eau.

La Sioule est potentiellement un milieu très attractif pour le saumon.

Répartition géographique

Le saumon remontait dans tous les cours d'eau se jetant dans l'Atlantique. Il se concentre maintenant sur la Loire et l'Allier.

Il est présent sur la Sioule jusqu'au barrage de Queuille.

Risques et menaces

La rupture de la continuité hydraulique, avec les barrages, représente le principal obstacle à une présence plus importante du saumon dans la Sioule. La pollution est un autre danger pour cette espèce (pollution chimique ou mécanique).

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Le traitement des infranchissables est un préalable à la remontée du saumon.

Une meilleure régularité du débit favorisera sa reproduction.

Limiter les pollutions contribuera à la protection de l'espèce.

Chabot

Code UE 1163

Scorpaéniformes

Cottus gobio

Cottidés

Statut de l'espèce

Le chabot est inscrit en annexe II de la directive Habitat. Au niveau régional, le chabot n'apparaît pas comme une espèce menacée. Cependant, les dégradations en tête de bassin en font une espèce vulnérable et fragile qu'il convient de préserver.

Biologie

Ce poisson de la famille des Cottidés présente une forme trapue avec des nageoires pectorales élargies en éventail. Il présente la particularité de ne pas avoir de vessie natatoire. Le chabot affectionne les cours d'eau caillouteux avec un courant soutenu le plus souvent et des eaux fraîches. On peut cependant le rencontrer dans des plans d'eau. La présence d'interstices et de caches au niveau du substrat est nécessaire à cette espèce pétricole. C'est l'espèce accompagnatrice de la truite par excellence.



Le chabot est un prédateur nocturne. Il consomme des invertébrés, des alevins et des œufs, même de sa propre espèce. La reproduction a lieu en mars-avril. La longévité du chabot est de 4 à 6 ans en moyenne.

Répartition géographique

Le chabot est très répandu en Europe (surtout au nord des Alpes).

En France, le chabot est répandu partout (sauf en Corse). On le rencontre dans les cours d'eau depuis la mer jusqu'à des altitudes de 900 m dans le Massif Central, 1 200 m dans le Cantal et 2 380 m dans les Alpes (lac Léantier).

Dans la région Auvergne, le chabot est présent dans tous les cours d'eau, préférentiellement dans les têtes de bassin, ce qui se confirme pour le site des "Gorges de la Sioule".

Risques et menaces

Le chabot est une espèce sensible aux modifications des paramètres du milieu et de son habitat. Le ralentissement du courant et l'augmentation de l'épaisseur de la lame d'eau induisent le colmatage des fonds et l'eutrophisation des eaux (présence de barrages, d'embâcles, vidanges de plans d'eau...). Il est sensible à la pollution des eaux d'origine agricole, domestique et industrielle pouvant provoquer une baisse de la fécondité ou la stérilité des individus.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

La pollution doit être évitée et le débit régularisé.

La ripisylve doit se rapprocher d'une forêt alluviale.

Ecrevisse à pattes blanches Code UE
1092

Décapodes

Atlantoastacus pallipes

Astacidés

Statut de l'espèce

Cette espèce est inscrit à l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983 relatif à la protection des écrevisses autochtones et aux annexes 2 et 5 de la directive Habitats du 21 mai 1992.

Biologie

Ce décapode de la famille des Astracidae est de taille relativement petite (12 cm au maximum). Il se nourrit d'insectes aquatiques à l'état larvaire ou adulte, mais aussi de poissons morts et de débris végétaux. La reproduction a lieu en septembre et novembre. Le développement embryonnaire dure 6 mois environ. Les jeunes écrevisses muent 7 à 8 fois durant la première année. Par la suite, les adultes muent 1 à 2 fois par an selon le sexe.



Cette espèce vit dans les eaux courantes, fraîches, bien oxygénées, plutôt riches en calcium sur des substrats graveleux et pierreux avec cavités sous berges et entrelas de racines. De mœurs plutôt nocturnes, l'écrevisse se cache sous les pierres durant la journée. Cette espèce est particulièrement sensible à la pollution et à la destruction de son habitat.

Répartition géographique

L'écrevisse à pattes blanches est présente en Europe, notamment en Grand-Bretagne, en Irlande, en Suisse, en Espagne et en Italie. En France, l'espèce est présente dans 72 départements, mais ses populations restent limitées à quelques individus. Cependant les effectifs sont en régression à l'heure actuelle.

Sur le site FR 830 1034, l'écrevisse est présente dans la partie amont des cours d'eau secondaire, montrant ainsi la qualité générale de l'eau.

Risques et menaces

Les écrevisses à pattes blanches sont sensibles à la pollution des eaux et à la qualité de leur habitat. Les menaces concernent notamment :

- la pollution des eaux (industrielle, agricole et domestique),
- la destruction de leur habitat (artificialisation des berges, dragages, curages,...),
- l'introduction d'espèces allochtones (poissons),
- l'apparition de maladies (épizootie...) déciment les populations,
- le braconnage

Mesures de gestion favorable à l'espèce

La préservation de l'espèce passe par la protection des biotopes dont la dégradation progressive renforce les conditions de prolifération d'espèces concurrentes plus résistantes : protection des berges naturelles à Saules et Aulnes, précautions à prendre lors d'exploitations forestières et du traitement des bois, traitement des effluents pollués, identification et contrôle des activités polluantes insidieuses diffusant des traces de métaux lourds ou de toxiques agissant dans la chaîne trophique, contrôle des activités générant des matières en suspension ou perturbant l'oxygénation de l'eau, l'équilibre thermique ou hydraulique.

Lamproie de Planer Code UE 1096

Pétromyzoniformes

Lampetra planeri

Petromyzontidés

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II

Convention de Berne : annexe III

Espèce de poisson protégée au niveau national en France (at. 1^{er})

Cotation UINC : Monde : faible risque (quasi menacé)

Biologie

Le corps de la lamproie de Planer est anguilliforme ; la taille moyenne de l'adulte est de 9 à 15 cm.

La bouche infère et circulaire est située au centre d'un disque oral bordé de larges papilles.

Les yeux sont bien développés chez l'adulte, alors que la larve est aveugle.



La lamproie de Planer vit exclusivement en eau douce. Les larves vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

La larve enfouie dans la vase filtre les micro-organismes (diatomées, algues bleues) ; l'adulte ne se nourrit pas (atrophie de l'appareil digestif à la métamorphose).

La reproduction s'effectue en avril-mai dans un petit nid ovale, élaboré avec des graviers et du sable. Les larves resteront environ 6 ans dans les sédiments avant leur métamorphose.

Répartition géographique

Sa distribution actuelle s'étend des rivières de l'Europe de l'Est et du Nord (Danube, golfe de Bosnie, côtes britanniques, irlandaises et du sud de la Norvège) jusqu'aux côtes portugaises et italiennes.

L'espèce est présente dans les rivières du nord et de l'est de la France, en Normandie, en Bretagne, en Loire, en Charente, en Dordogne, Garonne, dans l'Adour et certains affluents du Rhône et de la Loire, dont la Sioule.

Risques et menaces

La pollution et l'irrégularité du débit sont les deux risques majeurs.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Les mêmes mesures favorables au saumon le seront pour cette espèce.

Lamproie marine	Code UE 1095	Pétromyzoniformes
<i>Petromyzon marinus</i>		Petromyzontidés

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II
 Convention de Berne : annexe III
 Espèce de poisson protégée au niveau national en France (at. 1^{er})
 Cotation UINC : France : vulnérable

Biologie

Le corps de la lamproie marine est anguilliforme ; la taille moyenne de l'adulte est d'environ 80 cm. La bouche infère est dépourvue de mâchoire et constituée en ventouse. Les yeux sont bien développés chez l'adulte, alors que la larve est aveugle.

La lamproie marine vit en mer sur le plateau continental et remonte les rivières pour se reproduire.

Les larves vivent dans les sédiments pendant toute la durée de leur vie larvaire.

Les adultes vivent en parasite de diverses espèces de poissons, alors que les larves se nourrissent de diatomées, d'algues bleues et débris organiques.

La reproduction a lieu au printemps (avril à mai), dans un vaste nid en forme de cuvette, aménagé sur des faciès assez profonds du cours d'eau à fonds stables et non colmatés de graviers, pierres ou galets. Les larves s'enfouissent après éclosion dans ce nid puis gagnent vers 40 jours des zones abritées et sablo-limoneuses où elles resteront 5 à 7 ans avant leur métamorphose et retourner en mer.

Répartition géographique

La lamproie marine fréquente les eaux littorales de la Blanche de Gibraltar et l'ouest de la Méditerranée. C'est une espèce migratrice qui remonte les fleuves pour frayer. La Sioule est colonisée jusqu'au barrage de Queuille.

Risques et menaces

Elle a de plus en plus de difficultés à accéder aux frayères en raison de la prolifération des ouvrages, or l'espèce est peu féconde et meurt en général après la reproduction. Les larves, aveugles, vivent dans les sédiments pendant deux à cinq ans. L'importance de la durée de cette phase larvaire rend cette espèce très sensible à la pollution des milieux continentaux qui s'accumule dans les sédiments et dans les micro-organismes dont se nourrissent les larves.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Il faut maintenir un accès libre au cours d'eau et restaurer les frayères traditionnelles. La régularité du débit est aussi une mesure nécessaire.

Loutre

Code UE 1355

Carnivores

Lutra lutra

Mustelidae

Statut de l'espèce

La loutre bénéficie de mesures de protections à l'échelle mondiale. En France, l'espèce est protégée depuis 1972. Elle est inscrite en annexe 2 de la directive Habitat du 21 mai 1992 et dans la convention de Berne.

Actuellement, l'espèce fait l'objet de recolonisation naturelle.

Biologie

Ce mammifère de la famille des Mustelidae est parfaitement adapté à la vie aquatique avec une forme hydrodynamique, une puissante queue et des pattes palmées. Elle mesure 1 m à 1,3 m pour un poids de 8 à 12 kg. Elle se nourrit de poissons, d'écrevisses et de grenouilles entre autres. La reproduction peut avoir lieu à n'importe quelle période de l'année. La gestation dure environ 2 mois.

Les habitats aquatiques où l'on rencontre la loutre sont variés (rivières, étangs, estuaires, ...). La loutre est de mœ urs solitaire et territoriale (territoire variant de 10 à 50 km de cours d'eau). Elle occupe des terriers appelés catiches, où elle élève ses petits, mais peut également s'abriter sous des souches, des berges,...

Répartition géographique

Autrefois présente dans toute l'Europe, la loutre a disparu de nombreux pays comme les Pays-Bas, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie, l'Autriche et la Suisse. En France, l'espèce est présente sur la façade atlantique et le Massif Central. La présence est attestée sur toute la vallée de la Sioule.

Risques et menaces

Les loutres sont de bons indicateurs de la qualité des milieux aquatiques. La régression ou la disparition de la loutre est due notamment :

- aux prélèvements par la chasse. Jusqu'à dans les années 1970, la loutre était chassée pour sa fourrure et pour neutraliser ce "prédateur" de la ressource halieutique,
- à la destruction de leur habitat par l'artificialisation des berges, le déboisement des rives, les extractions de granulats, les aménagements routiers, ...,
- à la pollution des eaux d'origine industrielle, agricole et domestique. La loutre est fortement sensible à l'usage accru des pesticides qui s'accumulent au fil de la chaîne alimentaire.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Les pollutions doivent absolument être évitées. L'aspect sauvage des rives doit être facilité. L'espèce, particulièrement sensible au dérangement, doit pouvoir profiter de zones de calmes où les activités nautiques sont rares et jamais intensives.

Castor d'Europe

Code UE 1337

Rongeurs

Castor fiber

Castoridés

Statut de l'espèce

Le castor relève des directives suivantes :

- Directive "Habitats-Faune-Flore" : annexes II et IV
- Convention de Berne : annexe III
- Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (at. 1^{er} modifié)
- Cotation UINC : Monde : faible risque (quasi menacé) France : à surveiller

Biologie

Le castor habite les eaux douces courantes. Le développement d'une importante végétation riveraine (saules et peupliers principalement) est un élément essentiel pour le castor. La présence permanente d'eau (au moins 60 cm de profondeur) est également facteur indispensable à l'espèce. Par ailleurs, la pente du cours d'eau doit impérativement être inférieure à 1 %, et la végétation aquatique ne doit pas être trop dense.

Le castor d'Europe habite les fleuves et rivières, certains ruisseaux affluents de ces derniers, ainsi que les canaux de drainage. Il affectionne particulièrement les zones de retenue des anciens moulins.



Répartition géographique

L'espèce est présente ponctuellement le long des grands fleuves d'Europe moyenne et septentrionale. En France, l'espèce est présente principalement le long du Rhône et sur ses affluents. Suite à des réintroduction, de petites populations existent également ailleurs, dont sur la Sioule en amont du barrage de Queuille.

Risques et menaces

Le castor est sensible au niveau de l'eau et au maintien de zones ensauvagées, comme la Loutre.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Le maintien de zones sauvages, le développement de la forêt alluviale et une meilleure régularité du débit le favoriseront.

**Grand et petit Rhinolophe Code UE
1303 et 1304**

Chiroptères

***Rhinolophus ferrumequinum* et
*hipposideros***

Rhinolophidés

Statut de l'espèce

Les deux rhinolophes sont inscrits en annexe II de la directive Habitats.

Biologie

Le grand et le petit rhinolophe sont des Chiroptères appartenant à la famille des Rhinolophidés. Ils hibernent dans des caves, des grottes et des galeries souterraines dont la température est comprise entre 6 et 9°C avec un taux d'humidité élevé. L'hibernation s'étend de septembre à avril isolément pour le petit rhinolophe et en colonies serrées pour le grand rhinolophe.

La période de reproduction se situe entre le 15 juin et le 15 juillet.

Les rhinolophes chassent dans les endroits boisés, le long des falaises et dans les jardins. Ils capturent des papillons, des coléoptères, des moustiques, ...

Répartition géographique

Les deux espèces sont présentes en Europe en régression cependant. En France, les deux espèces sont considérées comme éteintes de l'extrême nord du pays. La majorité des populations hibernantes est observée dans le sud de la France (bassin de la Loire et Poitou notamment).

Risques et menaces

Le petit et le grand rhinolophe sont fortement menacés par la disparition des gîtes d'été et des gîtes d'hibernation ainsi que sites de chasse. L'usage courant des pesticides et l'éclairage artificiel des villes ont conduit à la raréfaction des proies sur leurs sites de chasse.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

La protection des gîtes est indispensable à la survie de l'espèce.

Des pratiques agricoles éliminant les pesticides favoriseraient la survie.

Grand et petit Murin	Code UE 1324 et 1307	Chiroptères
<i>Myotis myotis et blythii</i>		Vespertilionidés

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV
 Convention de Bonn : annexe II
 Convention de Berne : annexe II
 Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)
 Cotation UICN : France : vulnérable

Biologie

Le grand et le petit murin sont des Chiroptères appartenant à la famille des Vespertilionidés. Ce sont deux espèces de grande taille affectionnant les milieux ouverts et légèrement boisés (parcs, agglomérations). L'hibernation se passe dans des grottes, des caves à partir de mois d'octobre, et ce jusqu'au mois d'avril.

Les deux espèces chassent des insectes (coléoptères, carabes, ...) au sol, dans les massifs de haute futaie, dans les pâturages et les prairies à végétation herbacée rase.

Répartition géographique

Les deux espèces sont très menacées dans le nord-ouest de l'Europe. En France, le petit et le grand murin sont assez bien répartis, notamment dans la région centre et dans le nord de la France.

Risques et menaces

Les deux murins sont sensibles au dérangement des sites d'hivernage et des sites d'estivage.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Ces espèces comme l'ensemble des Chiroptères sont sensibles au dérangement et à la disparition de leur gîtes qu'il faut donc préserver.

Barbastelle

Code UE 1308

Chiroptères

Barbastella barbastellus

Vespertilionidés

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Bonn : annexe II

Convention de Berne : annexe II

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)

Cotation UICN : France : vulnérable

Biologie

La Barbastelle est une chauve-souris sombre de taille moyenne. Sa face noirâtre est caractéristique, avec un museau court et des oreilles très larges. Le pelage est noirâtre mais les extrémités des poils sont dorées ou argentées sur le dos. Elle est capable d'évoluer parmi de nombreux obstacles. Cette espèce est plutôt forestière, avec une alimentation de microlépidoptères, dans des peuplements riches en sous-étage, à proximité de cours d'eau.

Répartition géographique

En France, la Barbastelle est présente presque partout, quoiqu'en raréfaction dans le nord de la France.

Risques et menaces

L'artificialisation de la gestion forestière avec des essences exotiques, la destruction des haies, les traitements phytosanitaires sont les principales menaces pour cette espèce.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Une gestion sylvicole maintenant les espèces autochtones, le maintien des haies et boisements linéaires, la diminution des traitements sont les mesures à prendre pour cette espèce.

Vespertilion de Bechstein	Code UE	Chiroptères
<i>Myotis bechsteini</i>	1323	Vespertilionidés

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV
 Convention de Bonn : annexe II
 Convention de Berne : annexe II
 Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (article 1er modifié)
 Cotation UICN : France : vulnérable

Biologie

Ce Vespertilion est de taille moyenne dont les oreilles sont caractéristiques. Le pelage est brun, blanc sur le ventre. Le museau est rose. Il se nourrit d'arthropodes forestiers, et de lépidoptères. Comme la Barbastelle, l'espèce se déplace aisément en milieu forestier, s'y nourrit et s'y loge.

Répartition géographique

En France, elle est présente presque partout, sauf en zone méditerranéenne.

Risques et menaces

L'artificialisation de la gestion forestière avec des essences exotiques, les traitements phytosanitaires sont les principales menaces pour cette espèce.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Une gestion sylvicole maintenant les espèces autochtones, des îlots de vieillissement et des clairières, la diminution des traitements sont les mesures à prendre pour cette espèce.

Sonneur à ventre jaune Code UE 1193

Anoures

Bombina variegata

Discoglossidés

Statut de l'espèce

Le sonneur à ventre jaune bénéficie de mesures de protections. Il est inscrit aux annexes II et IV de la directive Habitats Faune Flore et en annexe II de la convention de Berne. Il est classé comme vulnérable dans le livre rouge. Il bénéficie de la protection par arrêté ministériel du 22 juillet 1993.

Biologie

Cet amphibien se reconnaît aisément par la couleur de son ventre allant du jaune à l'orange. Contrairement aux autres anoures, Il est incapable de projeter sa langue pour capturer des proies.

Son habitat est aquatique. On le rencontre en plaine ou en montagne, rarement au dessus de 1 000 mètres, dans des petites pièces d'eau (fossés, ornières, excavations rocheuses le long des rivières, ...). La plupart des milieux occupés par le sonneur sont temporaires et sont susceptibles de s'assécher périodiquement.

La reproduction a lieu d'avril à septembre. Les sonneurs s'accouplent dans l'eau. La femelle pond près de 350 œufs qui donneront naissance à de gros têtards. Les jeunes font l'objet de soins parentaux avant de devenir sédentaires.

La longévité du sonneur est de l'ordre de 8-9 années en moyenne.

Répartition géographique

Le sonneur à ventre jaune a colonisé le continent européen à la fin de la dernière glaciation quaternaire à partir des Balkans. L'espèce est en nette régression en Europe et en France. Il subsiste cependant dans le centre, le nord-est et l'est de la France à des altitudes inférieures à 500 mètres. Sur le site, seule deux observations ont été faites.

Risques et menaces

Le sonneur à ventre jaune est menacé par la disparition des zones humides et des habitats de plaine alluviale. Les activités humaines ont une grande incidence sur la régression de l'espèce. En effet, les endiguements et les reprofilages de berges, l'agriculture intensive, les activités sylvicoles tendent à dégrader les habitats de l'espèce (drainage, débardage des bois en toute saison, empierrement des ornières, utilisation des engrais et des pesticides, ...).

Mesures de gestion favorable à l'espèce

La création de petites mares pour le triton favorisera aussi cette espèce. Il faudra cependant veiller à conserver sur les sites favorables un réseau d'ornières et de mares dans des secteurs de tranquillité.



Triton crêté	Code UE 1166	Urodèles
<i>Triturus cristatus</i>		Salamandridés

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV

Convention de Berne : annexe II

Espèce d'amphibien protégée au niveau national en France (art. 1^{er})

Cotation UICN : Monde : faible risque (dépendant de mesures de conservation) ; France : vulnérable

Biologie

Espèce d'assez grande taille à peau verruqueuse, queue assez longue aplatie latéralement. Sa couleur est brune avec des macules noirâtres, le ventre est jaune d'or ou orangé avec des tâches noires. Les mâles portent une crête dorsale développée.

La reproduction a lieu au printemps dans l'eau après un rituel de cour spectaculaire. Les œufs sont déposés un à un sous les feuilles des plantes aquatiques. La jeune larve vit librement au bout de huit jours, sa croissance est rapide et au bout de quatre mois, elle perd ses branchies externes. L'adulte vit une dizaine d'années.

Répartition géographique

Ce triton est présent au nord de la Loire, et dans le nord et l'est du Massif-Central.

Risques et menaces

Le triton crêté est menacé par la disparition des zones humides et des habitats de plaine alluviale. Les activités humaines ont une grande incidence sur la régression de l'espèce.

En effet, les comblements de mares, l'agriculture intensive tendent à dégrader les habitats de l'espèce.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

La création de petites mares et le maintien de haies favoriseront cette espèce.

Cordulie à corps fin	Code UE 1041	Odonates (Anisoptères)
<i>Oxygastra curtisii</i>		Cordulides

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexes II et IV
 Convention de Berne : annexe II
 Espèce d'insecte protégée au niveau national en France (at. 1^{er})
 Cotation UINC : Monde : vulnérable ; France : vulnérable

Biologie

Les rivières et fleuves constituent l'habitat typique de la cordulie à corps fin, bien qu'elle colonise –en populations plus réduites- étangs, lacs, etc... ; l'espèce peut être présente jusqu'à 1300 m en France.

En rivière, les zones d'eau calme favorisent le développement de l'espèce.

Les larves se tiennent dans la vase ou le limon à proximité des berges.



Répartition géographique

La Cordulie est présente de façon assez générale en France, plus disséminée dans le nord et l'est (pollution plus importante des eaux ?).

Risques et menaces

La pollution des eaux et un marnage excessif pratiqué dans les retenues hydrauliques sont les deux risques majeurs pour cette espèce.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Limiter la pollution des eaux, contrôler le marnage des retenues.

Lucane Cerf-volant Code UE 1083

Coléoptères

Lucanus cervus

Lucanides

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II
Convention de Berne : annexe III



Biologie

Grand coléoptère de couleur noire, pourvu de deux mandibules rappelant les bois de cerf, cet insecte est largement connu et répandu. Son cycle de développement est de 6 ans ou plus, avec des œufs déposés au niveau des souches, des larves se développant dans les souches et les racines, les nymphes s'immobilisant dans le sol et les adultes émergeant entre mai à août, de durée de vie d'un mois.

Répartition géographique

Toute la France.

Risques et menaces

Pas de réelle menaces.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

La conservation d'arbres morts favorisera cette espèce.

Damier de la Succise

**Code UE
1065**

Lépidoptères

Euphydryas aurinia

Nymphalides



Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II
Convention de Berne : annexe III

Biologie

Le dessus des ailes est de couleur fauve pâle avec deux taches brun-orange dans la cellule. Un point noir dans chaque espace de la bande post-médiane des ailes postérieures peut être observé. Les œufs sont pondus en paquets successifs sur le dessous des feuilles, puis six stades larvaires se succèdent. Les chenilles se nourrissent de feuilles de Succise des prés, clairement inféodée aux milieux humides. La nymphose a souvent lieu à la base de la plante hôte, l'adulte vit un mois de nectar de nombreuses espèces de fleurs.

Répartition géographique

Toute la France hors la zone de l'Olivier.

Risques et menaces

L'assèchement des zones humides est la principale menace de cette espèce, ainsi que la fertilisation des prairies humides.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Le maintien de milieux humides non fertilisés est indispensable, en empêchant leur fermeture à l'aide de pâturage extensif.

Cuivré des marais **Code UE 1060** **Lépidoptères**

Thersamolycaena dispar **Lycaenides**

Statut de l'espèce

Directive « Habitats-Faune-Flore » : annexe II et IV

Convention de Berne : annexe III

Espèce de mammifère protégée au niveau national en France (at. 1^{er} modifié)

Cotation UINC : Monde : faible risque (quasi menacé) ; France : en danger

Biologie

Ce papillon a le dessus des ailes orange cuivré, la disposition des taches noires distinguant les mâles des femelles. Les ailes postérieures des femelles sont plus brunes, avec une bande orangée externe, alors que cette bande est noire chez le mâle. L'œuf se reconnaît facilement avec une loupe : gris très clair avec 6 à 7 sillons disposés en étoile.

Les mâles ont un comportement territorial. Chaque femelle dépose les œufs isolément sur les faces supérieures des feuilles d'espèces végétales variées. Les larves se nourrissent de du parenchyme des feuilles de *Rumex* sp., formant des fenêtrures translucides sur les feuilles, puis au quatrième stade, les chenilles mangent toute l'épaisseur des feuilles. La nymphose se fait contre les tiges ou à la base des feuilles. L'adulte vit 8 à 10 jours et se nourrit du nectar de plantes de milieux humides. Il peut y avoir 2 génération par an, les chenilles diapausantes hivernent dans les feuilles flétries de la plante hôte.



Répartition géographique

C'est une espèce paléarctique présente de façon assez générale en France, mais absente en méditerranée, de Bretagne et de Normandie.

Risques et menaces

L'assèchement des zones humides représente la menace majeure. la fermeture du couvert conduit à la disparition des milieux accueillant ce papillon.

Mesures de gestion favorable à l'espèce

Le pâturage extensif permettra le maintien des milieux ouverts sans apports d'engrais qui conduirait à la disparition des plantes hôtes.

Septième partie

Les fiches action